

BULLETIN DE DOCUMENTATION



24^e Année

31 MAI 1968

N^o 5

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de mai)	2
2) Chambre des Députés (mois de mai)	3
3) La Célébration du Memorial Day à Luxembourg	4
4) L'Inauguration de la Foire Internationale à Luxembourg	6
5) L'Evolution économique au Grand-Duché en 1967 et les Prévisions pour 1968	15
6) Nouvelles de la Cour	23
7) Le Conseil de Gouvernement (Réunions du mois de mai)	23
8) Nouvelles diverses	24
9) Le mois en Luxembourg (mois de mai)	30

Mémorial

(Mois de mai)

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1968 porte approbation de la Décision du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux du 22 septembre 1967 concernant les règles communes d'exécution et de contrôle pour les transports irréguliers internationaux de voyageurs sur route. (page 411)

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1968 a trait à l'exécution du règlement N° 170/67 du Conseil de la Communauté économique européenne, du 27 juin 1967, concernant le régime commun d'échanges pour l'ovoalbumine et la lactoalbumine et abrogeant le règlement N° 48/67/CEE. (page 426)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1968 a pour objet de modifier et de compléter le règlement grand-ducal du 18 février 1966 fixant les critères et conditions applicables aux aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965. (page 422)

*

Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 10 avril 1968 porte réforme de l'enseignement (Titres VI : De l'enseignement secondaire). (page 435)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement ministériel du 30 avril 1968 fixe les rémunérations revenant aux chargés de cours de religion dans les différents ordres de l'enseignement. (page 427)

Un règlement grand-ducal du 10 mai 1968 détermine des cas d'exception ou de tempérament aux conditions de stage et d'examen pour certains fonctionnaires, stagiaires-fonctionnaires et employés. (page 438)

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 8 avril 1968 établit la liste de certaines substances hallucinogènes. (page 426)

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement ministériel du 8 avril 1968 concerne les modalités d'exécution de la numérotation des documents de transport. (page 418)

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1968 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 442)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 22 avril 1968 porte création d'un Conseil national des loisirs et des vacances des travailleurs. (page 420)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1968 concerne l'exécution de l'article premier de la loi du 8 avril 1968 portant création d'un quatrième bureau de recette de l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg. (page 421)

Un arrêté ministériel du 9 mai 1968 porte approbation du règlement N° 3 du commissaire au contrôle des banques. (page 429)

Un règlement grand-ducal du 15 mai 1968 applique une quatrième série de dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 440)

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1968 porte désignation d'un emploi à attributions particulières de l'administration des douanes. (page 450)

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1968 autorise les agents de la douane titulaires d'une mention du premier degré à porter le titre d'un grade supérieur.

Chambre des Députés

(Mois de mai)

- 2 mai : Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission des Bâtiments.
- 7 mai : 54^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réglementation du préavis de congédiement (N° 76). Continuation de la discussion générale.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 8 mai : 55^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant réglementation du contrat de louage de service des ouvriers (N° 76). Continuation de la discussion générale.
Réunion de la Commission des Affaires Economiques.
- 9 mai : 56^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réglementation du contrat de service des ouvriers (N° 76). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.
- 14 mai : 57^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant nouvelle répartition entre l'Etat et les communes des frais résultant de l'installation, de l'entretien et du fonctionnement des commissariats et des postes de police (N° 1275). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- 15 mai : 58^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant nouvelle répartition entre l'Etat et les communes des frais résultant de l'installation, de l'entretien et du fonctionnement des commissariats de police et des postes de police (N° 1275). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi portant amnistie des condamnations encourues lors du service militaire obligatoire par les conscrits (N° 1263). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux (N° 1300). — b) Projet de loi autorisant l'aliénation d'un immeuble domaniaux sis à Hoesdorf (N° 1304). — c) Projet de loi autorisant la cession d'un terrain sis commune de Remerschen et dépendant du domaine curial de Remerschen (N° 1305). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble des trois projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle (N° 1298). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission des Bâtiments.
- 16 mai : Visite de la Minière de Lasauvage.
- 17 mai : Visite de la Namsa à Capellen par la Commission des Affaires Etrangères et la Commission des Affaires Militaires.
Réunion de la Commission des Affaires Economiques.
- 21 mai : 59^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle (N° 1298) Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi accordant dispense de l'examen de promotion ou réduction du programme de cet examen à des fonctionnaires ayant atteint un certain âge (N° 1151). Seconde lecture. Rapport de la commission des traitements. Discussion générale. — Projet de loi concernant l'ouverture au public des bureaux de l'administration de l'enregistrement et des domaines ainsi que la prorogation des délais expirant un jour de fermeture (N° 1299). Rapport de la commission des affaires économiques. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet l'agrandissement, l'équipement et l'ameublement du lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, y compris l'aménagement des alentours (N° 1303). Rapport de la commission des bâtiments et de l'urbanisation. Discussion générale. Lecture et vote des articles.
Réunion de la Commission des Pétitions.
- 22 mai : 60^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi ayant pour objet l'agrandissement, l'équipement et l'ameublement du lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, y compris l'aménagement des alentours (N° 1303). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi accordant dispense de l'examen de promotion ou réduction du programme de cet examen à des fonctionnaires ayant atteint un certain âge (N° 1151). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — a) Projet de loi relatif à la

construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un bâtiment scolaire pour le collège d'enseignement moyen à Luxembourg, y compris les alentours. — b) Projet de loi relatif à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'un bâtiment scolaire pour le collège d'enseignement moyen à Pétange, y compris les alentours. (N° 1309). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation. — Proclamation du résultat des votes.

27 mai : Réunion de la Commission de l'Enseignement.

28 mai : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

29 mai : 61^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre le Grand-

Duché de Luxembourg et la Confédération Suisse, signé à Luxembourg, le 3 juin 1967 (N° 1302). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs (N° 1294). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

30 mai : 62^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs (N° 1294). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat — Interpellation de l'hon. M. Urbany au sujet de la politique gouvernementale.

31 mai : Réunion de la Commission de l'Enseignement. — Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

La Célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1968 a été célébré au cimetière militaire américain de Hamm le traditionnel Memorial Day, en présence des membres du Corps diplomatique, des représentants des Corps constitués et d'une nombreuse foule.

L'American Luxembourg Society avait publié le communiqué suivant à l'occasion du Memorial Day :

Fidèle à une tradition qui, dans certaines parties des Etats-Unis, est déjà centenaire, le peuple américain célèbre chaque année, à la date du 30 mai, la mémoire de ses fils morts au champ d'honneur.

Originellement limitée aux seuls morts de la Guerre de Sécession (1860-1865), cette belle et émouvante coutume du « Memorial Day » ou du « Decoration Day », comme on l'appelle encore, s'est étendue après 1918, à l'initiative de l'« American Overseas Memorial Day Association », aux nombreux endroits de la terre où des soldats de la généreuse et vaillante Amérique ont sacrifié leur vie et continuent de payer au destin ce suprême tribut pour assurer aux pays opprimés le plus précieux des biens : la liberté des hommes et des peuples.

Dans notre pays, les cérémonies du « Memorial Day » se dérouleront cette année le jeudi 30 mai, à 11 heures, au cimetière américain de Hamm, sous les auspices de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis et en présence de personnalités officielles américaines et luxembourgeoises entourées de délégations des deux nations amies.

Nous nous plaçons à croire que, comme les années précédentes, nos compatriotes se feront un devoir d'assister en grand nombre à ces cérémonies. Ils

montreront ainsi que la nation luxembourgeoise n'est pas parmi celles qui oublient les bienfaits reçus. Elle garde, en effet, son entière sympathie, son estime et sa reconnaissance à ceux qui, par deux fois, en 1918 et en 1944, ont sauvé l'Europe du naufrage et ont refait de notre petite patrie un pays indépendant et libre.

*

L'émouvante cérémonie d'hommage aux vaillants officiers et soldats américains tombés au cours des batailles pour la libération de l'Europe, se déroula au cimetière américain à Luxembourg devant une assistance recueillie.

Les prières furent dites par S. Exc. Monseigneur Jean Hengen, Evêque coadjuteur de Luxembourg. Elles furent suivies d'une allocution de S. Exc. Monsieur George J. Feldman, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, et de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions :

Allocution de S. Exc. Monsieur George Feldman, Ambassadeur des Etats-Unis

As we stand on this hallowed and peaceful ground, our thoughts turn naturally to dwell on the supreme sacrifice made by the men buried here. We owe them our profound and everlasting gratitude for the peace they gave their lives to achieve. We did

not forget their sacrifice in 1949 when the North Atlantic Treaty was signed as a solemn pledge to the peoples of Western Europe and North America that the peace so dearly paid for by their fallen sons would be maintained. And we do not forget their sacrifice today. NATO still stands as a monument to them and as a symbol of our promise to protect their children.

The North Atlantic Treaty Organization has as its symbol the shield and the sword. In a way, I think that the addition of the plowshare to the symbolism of the shield and the sword might have been appropriate, for the menace of the early 1950's was, in fact a double threat — military and economic. The NATO military alliance (the sword and the shield) dealt with the first of these while the plowshare of the Marshall Plan effectively prevented the internal collapse so confidently predicted, even encouraged, by some. With the advent of the 60's, and the gradual lessening of tension between East and West, the Alliance came to be seen in some quarters as an embarrassment and an obstacle to a further rapprochement. Those who bring this charge do not appreciate the broader ramifications of the Alliance.

The defensive power of NATO is not a negative thing nor, as is sometimes said, is it a cruel waste of resources which might be better applied to some more humane purpose. It is, instead, a positive good, creating an environment of collective security in which economic and social needs may be pursued in peace and freedom and with a sense of permanence.

The Atlantic world today is seized by a quickening hope to move beyond a relationship between East and West based solely on mutual military deterrence. Our Atlantic Alliance itself is now actively engaged in a study to make that hope a reality. The groundwork for this study is contained in the so-called « Harmel Report », named for the Belgian Foreign Minister.

The Harmel Report came to two basic conclusions about the future tasks of NATO. First, it concluded that the NATO defense system must be maintained in order to deter any aggression in Europe. Second, it recommended that NATO act as a political clearing house and center of initiative for a future European settlement and for future steps in arms control and disarmament. These recommendations were agreed to by the fifteen NATO Foreign Ministers at their meeting in December 1967. They rest on the assumption that, as the Harmel Report said, « Military security and a policy of detente are not contradictory but complementary ».

The Harmel Report has made it clear that the NATO allies are convinced not only that NATO's military shield will be necessary for the foreseeable future, but also that the Alliance has an important role to play in the great unfinished business before us all: the reconciliation of East and Western Europe and the creation of a just and stable security system for Europe. The Alliance is a growing and dynamic institution, which has shown itself capable of adapting to current realities. Always more than

merely a military alliance, NATO has given new directions to its traditional policies of political consultation among its membres.

How does NATO have a role to play in this great work? Simply for this reason: the construction of a stable and secure Europe is a task which will require the utmost vigilance, patience and careful planning. As long as the great military potential to the East remains arrayed against us, the members of the Alliance must retain that unity of military strength and political purpose which alone can guarantee the achievement of a just settlement of the problems of Europe. For the security of Western Europe cannot be guaranteed by idle talk of doing away with « blocs » and leaving the countries to the protection of paper guarantees. It is not a question of our imposing our will on the other side by sheer force; it is a question of our not having the will of others, or their system, imposed upon us because of weakness and division. And it is for this reason that NATO must continue to be intimately involved in the search for permanent peace.

In this work, my country will continue to be an active and understanding participant. For we believe that the freedom and security of Western Europe is vital to our own security, and we have acted upon that belief through our participation in NATO. Indeed, this point could not be more clearly illustrated than by looking out over this cemetery. The men who are buried here give adequate proof of our belief that our own freedom is inseparable from that of our allies. We have come here twice in this century because of this conviction. Our soldiers remain here in Europe, side by side with yours, to preserve the security and freedom of us all.

In maintaining our unity within this Alliance, which has served us so well, and in applying the strength of that unity to solve the great problems at hand, we reaffirm our obligation to these men.

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères

Out of my memory, some minutes ago, came an echo of what, in 1832, the Polish poet Adam Mickiewicz said to his distressed countrymen:

« He who follows Liberty must leave his homeland and expose his life. For he who stays in his country so as to conserve his live, will lose his life and his homeland. He, however, who risks his life by leaving his country in the defence of Liberty, will rescue his country and live eternally. »

And out of hundreds of graves, gleaning before our eyes, while the United States' dead pilgrims of Liberty are glowing in our minds, a general call seems to touch my ears:

« If we have been winners in a just war, it will be your duty now to continue our engagement in order to avoid a defeat, coming from your hatred of each other. What we looked at and what we fought for were great reasons, enlivened by noble feelings and devoted to the best principles of right and justice, available for every man. So you ought to be

affected less by the knowledge of our former performances than by the presence of our sacrifices. Our sacrifices would be nothing, if not honoured by the everlasting actions of your good will, aiming at a world free from violence, fear, hunger and bloodshed, whatever it may be. Your battle against selfishness, intolerance and barbarism, akin to ours, cannot be narrowed by borders, because there are not and there never will be frontiers to glorious deeds. »

My answer, as an indispensable reply of the Grand Duchy to the conqueror's soundless request, intends to address all those who, in the past, did not think too much of the Allied cause, but who, to-day, considering what they gained by the abandonment of foreign fighters, are willing to think all the best of the invisible and inscrutable alliance, existing between them and the graveholders over there, resurrected every year at springtime in our most intensive veneration. For the sons of the United States of America, twice having taken roots and rest in our soil and expanding more than their souls and their glory, never cease from widening our little native land. Yet their fame acts like a core of brilliance in our national history. And they go on inspiring all classes of our people and bestowing on them a warmth of feelings, quite appropriated to set on fire the flashes of their hearts.

Their hearts are ready to communicate to the coming generations the blessed flames of more than gratitude : those of chivalry in the struggle of life and those of endurance in pursuing the final victory of humanness in all and everywhere.

Such is, the think, the essence of remembrance.

*

L'Inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg

La vingtième Foire Internationale de Luxembourg a été officiellement inaugurée le 23 mai 1968, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que des représentants du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités de la vie politique, économique et professionnelle.

Mille huit cent dix-huit exposants de quarante-trois pays prirent part à la vingtième Foire Internationale de Luxembourg. Parmi les principales participations figuraient la République Fédérale d'Allemagne avec six cent quarante exposants, le Grand-Duché avec deux cent quatre-vingt-seize exposants, la France avec deux cent quatre-vingt-et-un exposants et la Belgique avec deux cent soixante-dix exposants.

La République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et l'U.R.S.S. étaient représentés par des participations officielles à la vingtième Foire Internationale de Luxembourg.

Après que les prières furent dites par le Dr Emmanuel Bulz, Grand Rabbin de Luxembourg, le Général de brigade Jack J. Wagstaff, Chef d'Etat-Major au Quartier Général des Forces américaines en Europe, prononça une allocution de circonstance.

Des fleurs furent déposées devant le Mémorial de Hamm par S. Exc. M. George Feldman, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Maurice Sevenig, au nom du Conseil d'Etat, M. Léon Bollendorff, au nom de la municipalité de la Ville de Luxembourg, ainsi que par la commune de Hamm, le consistoire israélite de Luxembourg, l'American Overseas Memorial Day Association, l'American Luxembourg Society, l'American Legion, le Souvenir Français, les girl scout de Bitbourg, l'American Women's Club et l'American Business men's Association.

Au cours de la cérémonie de dépôt de fleurs, une formation de quatre chasseurs à réaction F-40 Phantom II du « Tactical Figther Wing » survola à basse altitude le cimetière militaire de Hamm.

La cérémonie du Memorial Day fut clôturée par trois salves d'honneur tirées par un détachement militaire américain, suivies des prières dites par le Major William M. Cuthriell Jr., aumônier de la base aérienne américaine de Bitbourg, et par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique militaire luxembourgeoise.

C'est M. Georges Thorn, Président de la Foire Internationale de Luxembourg, qui prononça la première allocution pour saluer Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que les nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Président de la Foire Internationale :

Allocution de M. Georges Thorn, Président de la Foire Internationale

« Altesses Royales,

C'est avec une grande fierté que la Foire Internationale de Luxembourg célèbre aujourd'hui son 20^e anniversaire. Les drapeaux luxembourgeois, claquant joyeusement au vent avec ceux de tous les pays amis, ont déjà tout le long de leur parcours souhaité la bienvenue à Leurs Altesses Royales. A notre tour,

nous sommes heureux de la Leur adresser très respectueusement.

Leur Auguste présence à l'ouverture de cette grande manifestation nationale et internationale nous apporte une fois de plus la preuve de l'intérêt qu'Elles témoignent à une œuvre dont nous nous efforçons de rehausser le prestige d'année en année.

C'est donc avec un sentiment de profonde gratitude que nous remercions Leurs Altesses Royales de toute la sollicitude dont Elles daignent nous entourer. Cette sollicitude constitue pour nous un encouragement à mieux faire et à affronter l'avenir avec confiance.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de saluer Messieurs les Ambassadeurs, Ministres et Chargés d'Affaires accrédités auprès de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc de Luxembourg, ainsi que les Membres et représentants de la Commission des Communautés Européennes, de la Cour de Justice et du Conseil Spécial de Ministres qui ont tenu à être des nôtres aujourd'hui et qui remplissent leur délicate mission avec beaucoup d'autorité et de compétence. Nous leur sommes très reconnaissants d'être venus.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

A vous également vont tous mes remerciements pour avoir bien voulu, en tant que premier citoyen du pays, nous faire l'honneur d'assister à la manifestation de ce jour.

J'inclus dans ces remerciements Monsieur le Président du Conseil d'Etat qui a tenu à être des nôtres en ce 20^e anniversaire.

En m'adressant à vous, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, je tiens à vous exprimer ma gratitude très sincère pour tout le soutien que jamais vous n'avez cessé d'apporter à notre œuvre. Ce soutien est à mes yeux un garant des plus encourageants pour l'avenir. Soyez-en très chaleureusement remerciés.

Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg,

Messieurs les Echevins et Conseillers de la Municipalité,

Croyez à ma reconnaissance pour les relations de bonne entente que vous entretenez depuis toujours avec la Foire Internationale de Luxembourg, tout en soutenant et en encourageant ses aspirations.

C'est avec une joie toute particulière que je salue la présence, en ce jour anniversaire, des bourgmestres des Villes d'Europe et de leurs adjoints, qui tiennent à Luxembourg leurs assises annuelles, sous la présidence du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Paul Wilwertz.

Je vous souhaite à tous, Messieurs les Bourgmestres, la bienvenue dans notre belle ville de Luxembourg et je fais des vœux pour que les travaux qui vous ont amenés chez nous se déroulent dans une atmosphère agréable et cordiale pour le bien de la Communauté que vous représentez.

Je tiens à saluer la présence parmi nous de Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, qui n'a cessé d'apporter à nos manifestations son appui moral.

Nous sommes très touchés que cette année, Messieurs les Gouverneurs, Préfets et Maires, Messieurs les Membres des Chambres de Commerce et des Fédérations, Messieurs les fonctionnaires de nos Administrations, Messieurs les représentants des Foires étrangères, Messieurs les représentants du monde industriel, commercial, agricole et artisanal, et bien d'autres personnalités de marque nous fassent l'honneur d'assister à l'ouverture de notre Foire Internationale.

Il me plaît également d'adresser des remerciements à l'Administration des Postes et Télécommunications qui a bien voulu, par l'émission d'un timbre commémoratif de haute valeur artistique, attirer l'attention générale sur notre fête d'aujourd'hui.

En m'adressant à la presse tant écrite que parlée et télévisée, je lui renouvelle l'expression de ma reconnaissance pour le soutien éminemment appréciable qu'elle apporte à notre entreprise en faisant connaître au dehors nos buts, nos initiatives et nos préoccupations.

Merci, enfin, aux exposants luxembourgeois et étrangers qui ont su, grâce à leurs efforts et à leur ingéniosité, rendre notre Exposition plus belle et plus attractive que jamais.

Je ne voudrais pas oublier à cette occasion les organisateurs des participations officielles étrangères, parmi lesquelles je citerai celles de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume Uni et de l'U.R.S.S. Le sympathique soutien qu'ils nous donnent doit être particulièrement relevé.

Nous regrettons que, par manque de place, nous n'ayons pu réserver un emplacement au Ministère de la France d'Outre-Mer, à la Chambre Fédérale de l'Economie d'Autriche et à de nombreux autres exposants qui nous en avaient fait la demande.

Nous aurons l'occasion tout à l'heure au cours du déjeuner officiel d'honorer ceux de nos exposants qui pendant 20 années consécutives depuis 1948 ont fidèlement participé à chacune de nos manifestations.

*

La Foire Internationale de Luxembourg fête aujourd'hui dans l'allégresse son 20^e anniversaire. Que le temps a donc passé vite depuis ses premiers balbutiements en 1948 et qu'elle somme de travail et d'endurance ses promoteurs d'alors ont-ils mis en œuvre pour faire de cette foire, si frêle alors, la puissante manifestation internationale d'aujourd'hui.

Que mon prédécesseur, Monsieur Alphonse Weicker, qui pendant 14 années a présidé avec efficacité aux destinées de notre Société, me permette de lui dire combien nous lui savons gré des efforts inlassables qu'il a faits.

Dans mes remerciements je voudrais inclure également notre Administrateur-Délégué Monsieur Ferd Weyler, toujours prêt à nous aider de ses conseils

avisés, ainsi que notre Administrateur-Directeur, Monsieur Jemp Michels qui, avec son dynamisme bien connu, est l'âme de notre entreprise. Je crois pouvoir dire que sans lui et son staff, Mademoiselle Liette Bohler en tête et Madame Marie-José Merjay, auxquelles j'adresse toute ma gratitude, la Foire Internationale de Luxembourg ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle est.

20^e anniversaire ! N'est-ce pas l'occasion de nous accorder un moment de réflexion et de faire un retour dans le passé pour mieux pouvoir apprécier l'avenir ?

L'Histoire nous apprend que la toute première foire de Luxembourg fut fondée en 1297 comme « Foire de printemps » par le comte Henri de Luxembourg, le futur empereur Henri VII, qui en avait sollicité l'autorisation après de l'empereur Adolphe de Nassau. Les marchandises importées bénéficiaient déjà à cette époque de l'exonération des droits de douane et des taxes sur le chiffre d'affaires. Les exposants venant de l'étranger bénéficiaient, eux, de la garantie du sauf conduit. C'était déjà en quelque sorte une préfiguration des objectifs du Marché Commun actuel.

Pour des raisons politiques cette foire tomba cependant très rapidement dans l'oubli.

Il fallut attendre jusqu'en 1340 pour voir Jean l'Aveugle instituer dans notre cité une nouvelle foire avec les mêmes avantages pour les exposants. Cette foire-là existe toujours, mais au fil du temps elle a pris une autre forme : c'est notre actuelle Schobermess, autrement dit notre kermesse.

Plus près de nous, au 19^e siècle, la première foire organisée sur le continent avec participation internationale s'est tenue en 1851 à Luxembourg, un an après la Foire Internationale de Londres.

Après la guerre de 1914-18 une grande foire commerciale s'est tenue à Luxembourg en 1922 et d'autres lui ont succédé dans la suite. Mais c'est surtout la „Foire Commerciale de Luxembourg” de 1922 qui eut un retentissement. Elle était placée sous la présidence d'honneur de Monsieur Émile Mayrisch, Président de l'Administration de l'ARBED et son président effectif était Monsieur Jean-Pierre Arend, Directeur à l'ARBED également.

Après la dernière guerre le Syndicat des Aubergistes, Hôteliers et Cafetiers organisés du Grand-Duché de Luxembourg S.A.C.O.L. et l'association des Hôteliers Luxembourgeois A.H.L. organisèrent en 1948, sous la présidence de Monsieur Auguste Schulz, une Foire Exposition avec participation internationale.

Cette initiative donna jour en 1949 à la constitution de la Société APOREX, Association qui avait pour objet l'organisation de foires et expositions. Elle était placée sous la présidence de Monsieur Georges Wagner, qui est actuellement Vice-Président de la Chambre des Députés. Cette association fut étendue et transformée en 1953 par la création de l'actuelle Société de la Foire Internationale de Luxembourg qui groupe pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale et participe comme membre effectif à l'Union des Foires Internationales.

Voilà le passé, Mesdames et Messieurs. Il s'agit maintenant de nous tourner délibérément vers l'avenir et d'étudier ensemble les moyens d'atteindre les objectifs qui s'imposent à nous pour les années qui viennent.

Je crois qu'il est inutile de rappeler à cette tribune que la Foire de Luxembourg, après 20 ans de croissance ininterrompue sur un emplacement limité, est menacée d'étouffement.

Je crois aussi pouvoir dire sans me tromper que personne ne conteste la nécessité de lui donner un cadre plus large et plus vaste où elle puisse enfin s'épanouir librement.

C'est dans cette optique et conscient des nouveaux critères qui s'imposent que notre Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé, l'année dernière, de mettre à l'étude la création d'une nouvelle foire qui serait implantée sur le plateau du Kirchberg à un endroit que nous envient la plupart des dirigeants des Foires étrangères qui ont visité les lieux.

Des plans ont été dressés entretemps par les architectes Messieurs Thill et Galowich, en collaboration avec notre Administrateur-Directeur, Monsieur Jemp Michels, et vous aurez tout à l'heure l'occasion, en parcourant les stands, de vous rendre compte de l'intérêt des projets qu'ils nous ont soumis.

Evidemment il ne suffit pas d'avoir de beaux plans, très ingénieux, et une maquette attirant l'œil.

Encore faut-il étudier, avec beaucoup d'objectivité, la valeur économique pour le pays d'une nouvelle foire et examiner, dans le cadre du financement, qui ne pourra se faire qu'avec l'aide et la garantie des Pouvoirs Publics, les possibilités pour la société responsable de faire face aux obligations qu'entraînera l'agrandissement.

L'objet est de dimension. Couvrant d'après le projet une surface nette de stands de près de 25 000 m², soit environ une fois et demie la surface disponible de la foire actuelle, avec un service de restauration à caractère bivalent permettant l'organisation de congrès en attendant la construction dans l'enceinte même de la Foire d'un Palais des Congrès et disposant par ailleurs d'un parking pour 5000 à 6000 voitures, le devis global du nouveau complexe de la foire porte sur une dépense de l'ordre de 380 millions de frs.lux., sans tenir compte de la valeur du terrain ni des frais d'aménagement.

Des experts désignés tant par les Pouvoirs Publics que par notre Conseil d'Administration se penchent depuis un certain temps déjà sur les importants problèmes financiers et économiques qui sont liés aux projets. Je crois pouvoir dire que les conclusions auxquelles ces experts ont abouti peuvent être considérées dans leur ensemble et en principe comme favorables à l'extension envisagée.

A nous maintenant de prendre nos décisions et nos responsabilités et de mettre au point, avec les Autorités gouvernementales et municipales, les accords qui doivent permettre de donner corps à nos intentions. Aucune entreprise n'est sans risque, nous le savons. Mais s'il y a un pari à faire, ce ne peut être que sur le développement économique et la prospérité du pays.

Mesdames, Messieurs,

Voilà en quelques mots où nous en sommes au seuil de la nouvelle décennie qui s'ouvre devant nous.

En m'adressant à vous, Messieurs les Membres du Gouvernement et Messieurs les Membres du Conseil Echevinal de la Ville de Luxembourg, dont je connais les sentiments et la sympathie que vous portez à nos idées, je crois devoir dire que le temps presse si nous ne voulons pas qu'il travaille contre nous. Il convient que nous fassions tous ensemble un effort pour conserver à notre petit pays le prestige qu'il a connu jusqu'ici. Une fois plus grande, plus vivante, mieux adaptée aux circonstances et dont le rayonnement pourra enfin dépasser nos frontières, au moment même où le Marché Commun devient une réalité, redonnera, j'en suis certain, un nouvel élan à notre économie et à notre commerce pour le plus grand bien de toute la population luxembourgeoise.

Messieurs les Ministres, Messieurs les Membres du Conseil Echevinal, je vous fais confiance. »

Le Ministre de l'Economie Nationale, M. Antoine Wehenkel, fit à l'occasion de l'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg le traditionnel diagnostic de la situation économique du pays.

Nour reproduisons ci-après le discours prononcé cette année par M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, du Budget et de l'Energie :

Allocution de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale

« Altesses Royales,

Traditionnellement, Vous nous faites l'honneur d'assister à la cérémonie inaugurale de la plus importante manifestation commerciale de l'année.

Vous renouvez ainsi Votre intérêt pour l'évolution économique et Vous nous encouragez à croire à la primauté de l'économie dont l'état conditionne le bien-être du pays.

Veillez accepter, Altesses Royales, l'expression de nos remerciements sincères et cordiaux.

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

L'année passée, mon Collègue et ami Henri Cravatte avait eu l'obligeance — ce dont je le remercie à nouveau sincèrement — de vous présenter en mon nom une série de réflexions qui sont de mise le jour de l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg.

Reprenant aujourd'hui mon rôle à cette tribune, je tâcherai d'articuler mes développements autour de plusieurs points. J'essayerai de faire le diagnostic de la situation, d'en situer certains prolongements et de proposer l'une ou l'autre recette d'action. Bien sûr, je n'oublierai pas que nous inaugurons aujourd'hui solennellement la 20^e Foire Internationale de Luxembourg.

J'espère que le franc-parler — dont j'ai pris l'habitude dans cette enceinte — ne heurtera pas trop de susceptibilités que je sais nombreuses et à fleur de peau.

Tant l'endroit que les circonstances commandent cependant d'y aller sans ambages.

*

Qu'en est-il du tableau économique pour 1968 ?

On prévoit que le rythme de croissance s'accélénera et que dans l'ensemble des pays de la Communauté il atteindra en volume le taux de 4,3% contre 2,6% en 1967.

Pour 1968, l'accroissement du produit national brut s'améliorera en proportion. Il a été évalué à quelque 3%, mais tout permet de croire en ce moment que ce pourcentage pourra être dépassé.

Le pays devient de plus en plus sensible à la conjoncture qui a cours dans les pays partenaires du Marché Commun.

Le diagnostic qui a été porté le 4 mars 1968 par le Conseil des Communautés Européennes est optimiste, bien que la situation soit à réexaminer à la fin de l'année.

Il n'en reste pas moins que le grand marché des Six est en passe de devenir un espace de solidarité où les impulsions se transmettent irrésistiblement d'un pays à l'autre, en raison même du progrès de l'interpénétration des économies.

Les échanges extra — et intracommunautaires et l'activité intérieure de la Communauté sont et seront encore influencés par certaines mesures prises en dehors de cette dernière, dont plusieurs nous sont encore à l'esprit.

A décomposer les données pour notre économie en 1968, les conclusions ci-après, en tant que lignes de force, peuvent être dégagées.

La demande étrangère dépend principalement de l'évolution conjoncturelle, notamment dans les pays voisins, la République Fédérale d'Allemagne, la France et la Belgique, vers lesquels sont dirigés 60% de nos exportations.

Il est bon de se rappeler qu'en 1967 le produit national brut avait fléchi en République Fédérale d'Allemagne, mais qu'on s'attend de nouveau à un accroissement sensible pour 1968.

Cette amélioration nous vaudra un incontestable avantage, si l'on songe que nous y exportons quelque 25% de nos produits sidérurgiques.

La progression à prix constants de nos exportations est évaluée à 3,2% pour 1968.

Quant à la demande intérieure, un net changement de tendance se manifeste par rapport à 1967.

Je m'arrête un instant à l'un des composants essentiels pour l'économie, à savoir la formation brute de capital fixe.

Si nous avons pu noter en 1967 un fléchissement de l'ordre de 14%, on peut s'attendre pour 1968 à une progression de 6% environ.

Quant aux investissements des entreprises privées, une augmentation en valeur de 8,5% peut être en-

visagée, malgré une stagnation — passagère espérons-nous — du niveau des investissements de la sidérurgie.

La reconduction de la loi-cadre réaménagée du 5 août 1967 et la loi du même jour, portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement, commencent à exercer des effets favorables.

Aussi notons-nous la reprise des investissements industriels dans certaines entreprises nouvelles et plus particulièrement dans une unité importante qui s'implantera dans le secteur chimique.

Les investissements des entreprises publiques (Etat et Communes) progresseront de 9%.

Du côté de l'offre, une amélioration est escomptée au cours de l'année 1968.

La production d'acier brut augmentera. J'estime que le taux d'accroissement a des chances de dépasser légèrement le taux de 1,6% indiqué au programme prévisionnel „sidérurgie” des Communautés Européennes, dont la publication remonte à fin décembre 1967.

La reprise conjoncturelle exercera des impulsions salutaires sur d'autres secteurs industriels et sur certaines industries nouvelles.

La balance des transactions internationales sera largement positive. Mais en raison de l'importation de biens d'investissement pour les nouvelles unités industrielles qui s'installent, le solde de la balance restera inférieur au montant exceptionnellement élevé de 1,6 milliards obtenu en 1967.

Ce constat pronostic met un terme — je l'espère au moins — aux discussions équivoques et aux malentendus si savamment exploités, qui étaient nés lors des derniers débats budgétaires sur les prétendus dangers inhérents à une balance commerciale passagèrement déficitaire.

Voilà quelques données concernant la situation pour 1968. Les grandeurs chiffrées, puisées dans les études du STATEC, ne prétendent pas à la précision mathématique. Elles indiquent des tendances permettant d'affronter l'avenir immédiat avec un certain optimisme, malgré les grandes inconnues du moment, qui incitent à la prudence.

*

Qu'en est-il de différents secteurs ou plutôt quelles observations suscitent-ils ?

Qu'on me dispense de parler de quelques secteurs malades, en régression structurale, comme par exemple l'industrie textile et du vêtement, l'industrie du bois, l'industrie des chaussures et des articles d'habillement. Ces secteurs sont d'une importance mineure. Mais d'aucuns aiment citer et commenter les indicateurs afférents, qui sont publiés pour des besoins de nomenclature, comme si les branches en cause avaient un poids comparable à celui qu'elles ont dans certains pays de l'étranger. Je n'insiste pas.

En sidérurgie, une reprise modeste se confirme. La production est légèrement en hausse et les prix à l'exportation semblent témoigner d'une certaine amélioration.

Quant aux nouvelles industries, je reconnais volontiers que l'image des dernières années n'a pas été celle des années 1962 à 1964, ceci essentiellement pour des raisons de conjoncture, de compétition internationale aiguë pour attirer les investisseurs et de raréfaction relative du contingent des amateurs.

Dans la situation donnée, le résultat n'est pas si mal.

UNIROYAL à Steinfurt est entré en opération avec un investissement de 275 millions de francs et cent cinquante salariés.

GOODYEAR S. A. a continué sur sa lancée et a investi entre 1964 et 1967 le montant de 658 millions de francs.

MONSANTO investit en 1968 quelque 70 millions de francs.

Nous notons en ce moment trois réalisations nouvelles d'importance moyenne, mais dans des secteurs particulièrement intéressants, savoir :

La CONTINENTALE S. A., Bascharage, fabrique de produits réfractaires spéciaux, avec un investissement de 17,5 millions de francs;

MORGANITE S. A., à Windhof, spécialisée dans la fabrication de pièces en carbone, avec un investissement de 15 millions de francs,

et la CONTINENTALE Nucléaire S. A. à Bascharage, avec un coût d'investissement de l'ordre de 17 millions de francs.

EUROCAST S. A. à Grevenmacher, fonderie moderne, vient d'être inaugurée.

Les investissements s'élèvent à 65 millions de francs et 59 emplois ont pu être créés.

Une cérémonie commémorative, en date du 10 mai 1968, a donné le coup de départ à de vastes travaux d'infrastructure sur un site de 30 hectares à Colmar-Berg, site qui accueillera — au début — une industrie du groupe „GOODYEAR TIRE AND RUBBER COMPANY” pour la fabrication d'entoilages de pneus. 650 millions de francs seront investis et 170 emplois seront créés dès la fin de l'année en cours.

GOODYEAR S. A. aménagera une piste de testage, prolongement logique de l'important centre de recherches. Les travaux afférents démarreront incessamment.

Mais il ne s'agit que d'une première étape. Je suis en mesure d'annoncer l'ouverture de négociations avec le groupe Goodyear en vue d'une nouvelle extension du centre de recherches, laquelle reviendra pratiquement à un doublement des effectifs de cette unité.

Rappelons que ledit centre occupe déjà à l'heure actuelle 176 techniciens et ingénieurs et 219 salariés.

Nous espérons que cet important investissement d'ordre intellectuel se réalisera progressivement dans les premières années.

Enfin, les négociations entre mes services et un important groupe anglais continuent en vue de l'implantation d'un complexe d'envergure le long de la Moselle canalisée.

Je n'ouvre pas en l'occurrence le dossier des comparaisons oiseuses, tout en admettant volontiers qu'il faut persévérer dans notre effort intense de relance.

Il est naïf d'essayer de faire croire que nous ne ferions pas notre possible pour clôturer une affaire intéressante qui se présente et cependant ce détail amusant est quelquefois insinué et présenté de façon à rappeler la meilleure tradition du „Canard Enchaîné”, sauf bien sûr l'esprit.

Quant à l'agriculture, le processus d'adaptation et de consolidation doit se poursuivre.

Cela exigera sûrement des efforts renouvelés, mais aussi de la détermination et de la clairvoyance.

L'action sur les prix par les subventions à la consommation est définitivement révolue.

Quant au plan communautaire, le Président Rey a formulé récemment la réflexion suivante :

„La politique de soutien des prix doit être complétée par une politique de structure, qui doit viser à accroître la rentabilité des exploitations susceptibles d'accéder à un niveau de développement technique élevé et à améliorer la qualité des produits offerts sur le marché en fonction de l'évolution de la demande.

Une action sur les revenus exclusivement fondée sur le soutien des prix, outre qu'elle risquerait de devenir rapidement intolérable par son coût, se révélerait finalement en contradiction avec les objectifs économiques et sociaux de la politique agricole elle-même.”

Pour ce qu'il est de nos classes moyennes, j'ai déjà dit ici même qu'une couche médiane dynamique, ouverte au progrès, est indispensable dans notre vie économique.

Plusieurs de ses branches, dans l'optique du Marché Commun plus imminent que jamais, gardent une chance sérieuse sur le plan de la prestation individuelle, offerte à bon compte et à un prix raisonnable.

Par ailleurs, les „services”, au sens économique du terme, participent et participeront suivant les prévisions à la formation du produit intérieur brut pour une part qui n'est nullement négligeable et qui se situe au-delà de 38%.

Il ne sera pas possible de se rabattre dans un proche avenir sur la protection, même si l'on y tendait par le biais d'une harmonisation des législations nationales.

Souhaitons que la future loi-cadre pour les classes moyennes serve à encourager l'effort d'investissement qui doit aller dans le sens de la rationalisation et de l'adaptation, seule règle à suivre à l'avenir.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

J'en viens à parler brièvement de quelques domaines particuliers où, à part l'énoncé des faits saillants, je me propose d'indiquer certains moyens d'action supplémentaires.

Dans le domaine des prix, j'aimerais préciser qu'en 1967 la progression a été de 2,2% contre 3,3% en 1966.

Ce résultat a été acquis malgré plusieurs démobilitations en matière de subventions et abstraction faite de la majoration de certains droits d'accise.

Il est prévu que la progression de l'indice des prix à la consommation en 1968 sera à l'image de 1967 et que la tranche indiciaire, qui échoit en ce moment, sera la dernière pour cette année.

La suppression intégrale des dernières subventions subsistantes, à savoir celles sur la viande bovine, est intervenue entre-temps.

Je rappelle par ailleurs que le règlement grand-ducal du 10 octobre 1967, concernant l'établissement de l'indice pondéré des prix à la consommation, est appliqué depuis le mois de septembre 1967.

Les subsides dits structurels étant définitivement liquidés, les interventions artificielles ont disparu, ce qui permet de juger de la validité du nouvel instrument de mesure et d'agir dans de bonnes conditions de transparence.

Bien sûr, nous aurons toujours à faire avec des dénigreur infatigables qui aiment paraphraser le poète en disant : „Qu'importe le thermomètre, pourvu qu'il y ait la hausse des prix.”

Il faut répondre avec le sourire aux lèvres.

Car, d'un côté, le tour de prestidigitation d'arrêter l'évolution des prix n'a pas encore été trouvé et notre situation soutient aisément la comparaison.

D'autre part, je ne puis me défaire de l'impression que depuis belle lurette une mécanique grippée et décriée aurait pu être réparée, s'il n'y avait pas eu des risques de technique et de politique à prendre que d'aucuns jugeaient sans doute excessif.

Quant à la politique d'industrialisation, le Gouvernement en général et mon Département en particulier sont résolus de tenir compte dans leur effort de relance de la nécessité de créer des emplois et de diversifier l'économie.

Le sujet est décidément à la mode, à en juger d'après les colloques, tables rondes, études et articles qui foisonnent.

En faisant le départ des choses, la position devient claire.

Personnellement, j'apprécie une formule en trois points qui a eu un écho dans la presse et qui concerne :

- l'amélioration de l'infrastructure industrielle;
- la mobilisation plus intensive des capitaux d'investissement;
- la mise en œuvre d'une nouvelle action d'information et de propagande.

Quant aux deux premiers points, il est bon d'avoir à l'esprit que toutes les compétences ne sont pas réunies entre mes mains.

L'infrastructure industrielle donne lieu à une double approche.

A court terme, il est possible d'agir sur la base de l'article 7 de la loi-cadre réaménagée pour prendre en mains des sites industriels destinés à des affectations ultérieures.

La disposition en question a été utilisée avec succès pour un cas important récent. Il faut aller plus loin sous ce rapport.

En effet, s'il est impossible matériellement et financièrement d'émailler le pays de sites industriels, il devient par contre urgent — compte tenu de la pratique des zonings chez nos voisins — de disposer de terrains à affecter à des activités économiques nouvelles.

Je compte sur l'appui intégral de mes collègues pour avancer dans cette voie, même si des habitudes s'en trouvaient dérangées et que le budget dût être mis à contribution plus incisive.

Dans des vues à plus long terme, nous n'échapperons pas à l'aménagement du territoire.

Mon Département fournit un concours non négligeable aux travaux de mise au point d'un avant-projet de loi en la matière, travaux entrepris à l'initiative du Ministère compétent.

Mon Ministère se trouve également associé aux travaux qui doivent aboutir à concrétiser des formules nouvelles de mobilisation de capitaux.

J'espère que le Gouvernement pourra rapidement présenter un projet de loi afférent.

Pour ce qui est de l'effort d'information et de propagande, trois initiatives vont être développées :

- mise au point d'une brochure publicitaire;
- intensification de la propagande à l'étranger et institution d'un bureau ad hoc sur la place la plus avantageuse;
- mise en place d'un comité d'accueil à Luxembourg, ayant un rôle d'information, de documentation générale et de „public relations”.

L'équipe des négociateurs pourra gagner en efficacité et en homogénéité en vue de mettre à profit un atout appréciable et particulier pour notre pays : le contact direct entre les amateurs et les services gouvernementaux et techniques responsables.

Il s'agit de documenter que nous n'avons pas seulement la possibilité de mener une politique d'industrialisation, mais que nous voulons la pratiquer activement et de propos délibéré, en mettant en œuvre les moyens nécessaires.

Il ne faut pas se cacher que la stimulation sélective d'investissements industriels, devant s'effectuer dans des secteurs jeunes, à haute valeur ajoutée et donnant lieu à des emplois quantitativement et qualitativement intéressants, posera un sérieux problème de finances publiques.

Il faut dès lors pouvoir compter sur la compréhension pour les priorités. L'ambiance générale, elle aussi, devra être définitivement libre de suspicion, de micromanie et de vues étiquées.

*

Quelques mots seulement sur les finances publiques que j'ai évoquées tantôt.

Ce n'est pas le moment d'approfondir un sujet qu'un long discours n'arriverait pas à épuiser.

Comme le budget a cependant pour but de définir l'orientation dans le domaine économique et social, dans l'optique conjoncturelle, je ne puis ignorer cet aspect dans le contexte de mon intervention.

Retenons simplement quelques traits.

L'approche technique a déjà conduit à des améliorations qui seront encore multipliées.

Je cite sous ce rapport la présentation et le vote du budget en dû temps et les efforts pour augmenter la sincérité du document.

Les corrections en profondeur, d'ordre structural, ne se font pas du jour au lendemain.

L'inspection générale des finances sera créée inévitablement. Un lien organique sera ainsi établi entre les finances publiques et l'économie.

Les travaux de refonte de la législation sur la comptabilité de l'Etat pourront enfin être réactivés.

Le budget opère à l'instar d'une pompe aspirante et foulante et est économiquement un mécanisme de redistribution.

Dépenses de consommation et dépenses de transfert, taux d'accroissement des charges publiques, impôt et emprunt, voilà autant de problèmes sur lesquels les conceptions divergent, selon le point de départ adopté.

Pour le moment, je retiens simplement qu'il est contradictoire de prôner la priorité pour les dépenses productives et de présenter en même temps des revendications correspondant à une augmentation massive des dépenses de consommation.

Il est aussi aberrant de jouer sur des chiffres en hausse et de souligner l'accroissement des charges, en faisant abstraction de toute analyse qualitative.

Mais enfin, le portefeuille du budget et des finances est délicat et il doit y avoir des critiques, c'est normal.

Et nous savons tous qu'il peut y avoir aussi autre chose et que la sottise ne change ni de nature ni de dimension du fait qu'on s'y tient ferme.

La politique économique active sera poursuivie conformément à nos moyens et à nos possibilités.

Trois points méritent d'être soulignés.

Dans le domaine des prix et de la concurrence, j'ai dit tantôt que les conditions se prêtent mieux pour un examen objectif du mouvement des prix. Les moyens de surveillance et de dépistage d'irrégularités seront activement mis en œuvre.

Le projet de loi sur les pratiques commerciales restrictives s'inspirant de la théorie „anti abus”, ce qui n'est pas synonyme ni de relâchement ni de laisser aller, est au point. Il sera discuté à la Chambre des Députés dès la transmission de l'avis du Conseil d'Etat.

Enfin, l'occasion se présentera à brève échéance, je l'espère, pour que la loi sur le droit d'établissement du 2 juin 1962 reçoive l'aménagement législatif nécessaire.

Souhaitons à ce propos que l'opération — qui ne sera nullement une intervention chirurgicale — loin de là, se fasse sur un terrain objectif et économique, le seul à recommander en l'occurrence.

Le projet de loi portant institution d'une inspection générale des finances est prêt pour être discuté à la Chambre.

Les travaux en matière de programmation s'en trouvent facilités du même coup, puisque l'article 3 du dit projet de loi vise expressément le concours de l'inspection dans ce domaine, à commencer par la programmation des investissements publics.

De proche en proche, les moyens pour aller plus loin sont donc rassemblés.

Le problème ne se résout pas en un tour de main. Les initiés en sont parfaitement conscients. Ils savent aussi qu'il faut de toutes les instances — y compris le secteur privé — pour jouer le jeu.

La programmation des investissements publics donnera un coup de départ limité, mais concret, qui l'emporte sur les dissertations doctrinales.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Ce n'est pas méconnaître l'importance de la Foire, si j'en parle seulement dans la partie finale de mon discours. La Foire Internationale de Luxembourg va allègrement vers l'âge de la majorité.

Cette allégresse est cependant tempérée par l'étroitesse des lieux.

Le commerce ne se fige et ne se compartimente pas une fois pour toutes.

Cette règle vaut aussi à l'endroit de l'organisme qui fait fonction de centraliser l'offre et la demande.

Des rapports d'experts, d'ordre technique et surtout économique, ont été sollicités et viennent d'être déposés. Une solution devra donc être recherchée concrètement. S'il faut la souhaiter rapide, elle devra être également réaliste et économiquement satisfaisante.

Dans sa présentation actuelle — le tour d'inspection nous le confirmera tout à l'heure — la Foire Internationale de Luxembourg déploie un trésor d'ingéniosité pour enrichir et pour diversifier le tableau, pour stimuler la concurrence, pour montrer les réalisations du progrès et pour susciter la confrontation et l'émulation.

Nous reconnaissons ainsi la fonction propre de la Foire, outil indispensable de promotion des ventes et lieu d'exhibition idéal du progrès technique et économique.

A quelques semaines de l'achèvement de l'union douanière des Six, elle rappelle fort opportunément la force motrice des échanges et la nécessité de s'adapter.

Le projet de deuxième programme économique à moyen terme que la Commission des Communautés Européennes a transmis fin mars 1968 au Conseil des Ministres, se concentre sur un mot-clé : la nécessité d'une politique et de l'adaptation des structures.

Et la notion de structure, d'après François Perroux — rappelons-le —, vise „ les proportions et relations

qui caractérisent un ensemble économique localisé dans le temps et dans l'espace”.

L'effort de renouvellement et de renforcement, qu'il nous est recommandé de faire, est dès lors vaste et global au point que nos économies sont visées dans leurs fondements.

Par les temps qui courent, il est bon d'y songer.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En terminant, je souhaite sincèrement que la 20^e Foire Internationale de Luxembourg inspire et encourage les agents économiques et qu'elle rallume les énergies pour aller de l'avant.

Que les promoteurs et les exposants de la Foire voient leurs efforts généreusement récompensés.

Quant à la Jubilaire, au seuil de sa majorité, nous la savons forte, active et déterminée.

Je souhaite qu'un succès total de la 20^e Foire Internationale de Luxembourg vienne documenter sa vitalité et sa puissance de renouvellement. »

Le troisième orateur était M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui s'adressa en ces termes à Leurs Altesses Royales et à la nombreuse assistance pour déclarer ouverte la vingtième Foire Internationale de Luxembourg :

Allocution de M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

„C'est à la coopération librement consentie de tous que doivent d'être créées ces réalisations dont nous admirons aujourd'hui l'ampleur et la variété dans ces halles.”

Cette phrase que je me permets d'emprunter au discours prononcé par le conseiller fédéral Hans Schaffner lors de la journée officielle de la 52^e foire suisse d'échantillons de Bâle, je la mets en exergue aux mots de bienvenue que j'ai l'honneur de vous adresser comme de tradition en cette journée d'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg.

Ces mots, en effet, résument en grande partie les sentiments que j'éprouve à l'égard de tous ceux qui, chaque année, contribuent à la réussite de cette œuvre d'utilité et d'intérêt tant national qu'international : ils expriment les félicitations que je m'empresse d'adresser aux organisateurs de cette magnifique réalisation à quelque échelon qu'ils se trouvent dans la présente hiérarchie de la collaboration du travail; ils contiennent aussi les souhaits de bienvenue et les vœux de réussite qu'au nom de la ville de Luxembourg j'ai l'honneur et le plaisir d'adresser à Messieurs les exposants venus de quatre continents et représentant 43 pays.

Il se trouve que l'inauguration de la 20^e Foire Internationale de Luxembourg coïncide avec la 11^e

session plénière dans notre ville de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne.

Parmi nous se trouvent aujourd'hui, accompagnés de leurs collaborateurs, les premiers magistrats d'Amsterdam, de Bonn, de Bruxelles, de Paris et de Rome.

Ils nous ont fait l'honneur d'accepter l'invitation d'assister à cette cérémonie et je remercie de tout cœur les organisateurs de la Foire de ce geste aimable. Leur présence a la valeur d'un symbole. Elle nous rappelle d'abord que l'Europe que nous souhaitons est à la veille d'atteindre, nous l'espérons au moins, l'étape essentielle sur la voie de son unité économique.

Qu'il me soit permis de profiter de l'occasion pour vous indiquer les buts que s'est proposée dans sa charte constitutive, en 1961, l'Union des Capitales et vous saisissez aisément la contribution de cet organisme à l'édification européenne :

„maintenir les liens permanents entre les municipalités des villes contractantes, favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, les sentiments vivants de la fraternité européenne, et de conjuguer les efforts des capitales des pays signataires des Traités de Rome afin d'aider au succès de l'unité européenne”.

L'Union des Capitales s'est efforcée et ne cessera de s'efforcer d'agir en profondeur pour gagner à l'idée européenne l'acquiescement spontané des esprits et des cœurs, c'est-à-dire faire prendre à nos concitoyens conscience de leur citoyenneté européenne. Car il faut se rendre à l'évidence. „La pénétration des peuples n'est pas encore assez méthodique pour assurer le bien-être commun par la liberté et les facilités des échanges.” Cette phrase, Anatole France l'a écrite au début de ce siècle, et elle n'a pas perdu toute valeur d'actualité.

La présence des premiers magistrats de ces cinq grandes villes et capitales nous rappelle ensuite que les villes qu'ils représentent et qu'ils dirigent sont dans le temps et dans l'espace dans une large mesure à l'origine de notre civilisation; que les communautés urbaines, grandes et petites, constituaient dans le cours des siècles et constituent toujours cette force, centripète et centrifuge à la fois, des innombrables activités humaines.

Permettez-moi de prendre aussi prétexte de la présence de mes collègues pour rappeler que c'est dans l'enceinte des villes ou à proximité de leurs murs protecteurs que dès l'antiquité sont nés ces marchés et ces foires qui ont si puissamment contribué à l'évolution économique, à l'essor politique et social et quelquefois militaire des communautés urbaines;

qu'après l'affranchissement c'était généralement par l'octroi d'un marché, par l'institution d'une foire que les souverains du moyen-âge, unificateurs de leur pays, centralisateurs du pouvoir, s'attachaient les villes et s'appuyaient sur ces „barons collectifs” comme les appelle Pirenne pour combattre ces autres

barons, les grands vassaux conservateurs, tenants de la féodalité anarchique et anachronique;

que c'est grâce à ces foires que du bout du monde s'acheminaient à travers l'Asie et l'Europe, sur des voies terrestres et maritimes aussi vieilles que l'homme, non seulement les marchandises nécessaires aux besoins les plus primaires et aux exigences les plus raffinées, mais également et surtout véhiculaient, s'échangeaient, se confrontaient, s'affrontaient, s'amalgamaient des idées, germes de progrès, d'évolutions et quelquefois de révolutions;

que c'est grâce à ces foires, qui tenaient et qui tiennent toujours de ville en ville l'Europe dans un réseau, que circulaient et où circulent encore les forces qui, sans cesse, animaient et vivifiaient communautés urbaines et nationales;

que c'est grâce à ces foires que les hommes, jadis séparés par l'espace, l'incompréhension, les préjugés, les tabous même, se sont créés les raisons et les moyens de se rencontrer, de se connaître, de se reconnaître.

Si je me suis permis cette incursion dans l'histoire pour souligner l'importance essentielle que, dans le passé proche et lointain, ces foires et marchés avaient sur la vie de la Cité et réciproquement, c'était aussi pour relever cette loi passionnante et exaltante que nous propose l'histoire : la loi de la continuité qui régit tout ce que l'homme a fait de positif et de valable. Car si les foires d'aujourd'hui ont bien entendu changé du tout au tout quant à la forme, elles n'ont par delà leurs buts économiques et utilitaires pas tellement changé quant au fond, c'est-à-dire quant à leur finalité, en d'autres mots : dans la mesure où elles représentent et manifestent l'aspiration profonde des hommes à la connaissance d'eux-mêmes, à la connaissance d'autrui, au mieux-être et au bonheur.

Clemenceau, je crois, a dit : „La clef du bonheur, ce n'est pas la grandeur, c'est l'harmonie”.

Devant l'ampleur et l'infinie variété des découvertes et du progrès technique dont la Foire Internationale chaque année, nous soumet un impressionnant échantillonnage, nous sommes en droit de nous demander si „l'Homme cet Inconnu” comme l'appelle Alexis Carrel, si l'homme qui se connaît si peu lui-même, réussira à ne pas se laisser dépasser par ses propres inventions, s'il saura donner au cadre qu'il s'est créé et qu'il ne cesse de perfectionner, des dimensions et des proportions humaines; s'il saura maintenir l'harmonie entre ce qu'il crée et l'usage qu'il en fait, l'harmonie entre les exigences du corps et les besoins de l'esprit, entre la civilisation de consommation et la civilisation tout court. Sans cette harmonie nous déboucherions inexorablement dans le monde inhumain et désespérant d'une technocratie trop poussée, préfiguration de celui des robots.

Mais je garde l'espoir, et c'est sur ces mots d'espoir que je terminerai, que nous-mêmes et surtout les générations qui montent, et j'en suis certain aujourd'hui plus que jamais, sauront maintenir cet équilibre et parfaire cette harmonie sans lesquels il n'y a pas de bonheur possible.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

En m'associant aux paroles de bienvenue adressées aux hautes personnalités ici présentes et plus spécialement à Leurs Altesses Royales, Monseigneur le Grand-Duc Jean et Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, par Monsieur le Président de la Foire et par Monsieur le Ministre de l'Economie nationale, je déclare ouverte la 20^e Foire Internationale de Luxembourg. »

*

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que les invités d'honneur, visiteront la Foire Internationale de Luxembourg, sous la conduite de Messieurs Georges Thorn et Jemp Michels, respectivement Président et Directeur de la Foire Internationale.

Après le traditionnel banquet qui réunissait ensuite au restaurant de la Foire Internationale les personnalités luxembourgeoises et étrangères, des toasts furent portés par le Ministre de l'Economie Nationale, M. Antoine Wehenkel, aux Chefs d'Etat des pays représentés à la Foire Internationale, et par S. Exc. M. Jan-Robert Vanden Bloock, Ambassadeur

de Belgique, Doyen du Corps diplomatique, à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et à la prospérité du Grand-Duché.

Rappelons pour terminer qu'à l'occasion de la participation officielle de la Ville de Nancy à la Foire Internationale de Luxembourg, une délégation de Nancy, sous la conduite de M. le Docteur Pierre Weber, député-maire de la Ville de Nancy, se rendit à Luxembourg le 31 mai, où elle fut reçue notamment à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

A l'issue d'un déjeuner offert par le Ministre de l'Economie Nationale, M. Antoine Wehenkel, la délégation de la Ville de Nancy visita la Foire Internationale de Luxembourg.

Plusieurs réceptions furent également offertes à l'occasion de la Foire Internationale de Luxembourg par S. Exc. M. le D^r Carl H. Lueders, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, par M. Otto Rienermann, Attaché de Presse auprès de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, par le Conseiller commercial auprès de l'Ambassade de Pologne, M. Lucien Klucinski, et le Directeur du stand officiel de la Pologne à la Foire Internationale, M. Miroslaw Trojanowski, par le Directeur du stand de l'Union Soviétique, ainsi que par M. Kossev, Directeur de l'Office National du Tourisme Bulgare. Cette dernière réception avait été organisée sous les auspices de S. Exc. M. Paskalev, Ambassadeur de la République Populaire de Bulgarie.

L'Évolution économique au Grand-Duché en 1967 et les Prévisions pour 1968

Dans le Bulletin du STATEC N° 3 qui vient d'être publié, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale publie une étude sur l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg au cours de l'année 1967 et les perspectives pour 1968.

Cette étude est destinée à compléter les données contenues dans le Cahier économique consacré à l'économie luxembourgeoise en 1966, dont nous avons reproduit les passages essentiels dans notre Bulletin de Documentation N° 15 du 20 décembre 1967.

Nous publions ci-après des extraits de l'étude du STATEC sur l'évolution économique en 1967 et les perspectives pour 1968 :

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, l'économie luxembourgeoise n'a pas connu de récession d'ensemble. Cependant, l'évolution économique de notre pays est restée caractérisée à partir de l'année 1962 par un développement relativement lent du produit national brut.

En effet, depuis 1962 le taux de progression à prix constants de cet indicateur de croissance a oscillé constamment autour de 2%. C'est seulement en 1964

et en 1965 que notre économie a enregistré des taux d'expansion nettement supérieurs (respectivement 7,2% et 3,5%).

D'ailleurs, jusqu'à la fin de l'année 1968, le produit national brut n'aura augmenté à prix constants que de 36 % environ par rapport à l'année 1958, c'est-à-dire un taux moyen de croissance annuelle de 3,1%. Par contre, la croissance économique enregistrée au cours de la même période décennale par l'ensemble des pays membres de la C.E.E. s'élèvera probablement à quelque 62% en volume, ce qui correspond à un rythme moyen de progression annuelle de 4,9%.

Cette langueur relative qui affecte l'expansion économique du Grand-Duché doit être attribuée principalement à la structure monolithique de son économie industrielle, laquelle n'est pas sans danger pour un petit pays dont les exportations représentent bon an mal an 80% du produit national brut.

En effet, l'importance relative de l'industrie sidérurgique dans l'ensemble de l'industrie luxembourgeoise a pour conséquence que cette branche d'activité revêt toujours un caractère prépondérant du point de vue à la fois structurel et conjoncturel.

En ce qui concerne les structures industrielles, le caractère prédominant de l'industrie sidérurgique résulte non seulement de l'importance des ressources en hommes et en capitaux qui sont mises en œuvre, mais également de la part de cette industrie dans le produit intérieur et dans le total des exportations.

Quant à l'aspect conjoncturel, la phase difficile que traverse l'industrie sidérurgique depuis l'année 1962 — et qui se traduit par une expansion relativement lente de la production physique et une dépréciation très forte des prix de vente — a exercé et continue d'exercer une influence défavorable sur les taux de croissance de l'économie luxembourgeoise. Ainsi, entre 1958 et 1965, le taux moyen de croissance annuelle de l'industrie sidérurgique, dont la valeur ajoutée brute a encore représenté à la fin de la période de référence près de 53% du produit intérieur de l'ensemble de l'industrie, n'a été que de 4% à prix courants, tandis que le rythme moyen d'expansion annuelle s'est élevé à 6,2% pour l'industrie au total.

Dans ces conditions, il est permis d'affirmer que, si le taux moyen d'expansion annuelle de l'industrie sidérurgique avait atteint le même niveau que celui des autres industries, la croissance du produit national brut aurait présenté la même allure que celle constatée pour l'ensemble des pays membres de la C.E.E.

A la faveur des mesures qui ont été prises par le Gouvernement et qui se sont concrétisées notamment dans la loi-cadre du 2. 6. 1962, les structures industrielles luxembourgeoises se sont cependant modifiées sensiblement. Ces changements structurels ont eu pour effet d'atténuer progressivement la prédominance de la sidérurgie dans l'ensemble de l'industrie et d'accroître considérablement l'importance relative des secteurs industriels à croissance rapide. Ainsi, en 1965, les branches d'activité, dont le taux moyen de croissance annuelle est supérieur au rythme d'expansion de l'ensemble de l'industrie, ont atteint

36,0% de la valeur brute ajoutée par l'industrie au total, contre 24,6% seulement en 1958.

En dépit des résultats sensibles qui ont été obtenus grâce à la politique de diversification des structures et des effets favorables qui émanent de cette politique pour la croissance économique, l'évolution économique de notre pays reste encore tributaire dans une forte mesure de la conjoncture sidérurgique. En 1967, cette évolution a subi en outre, pendant une partie de l'année, le contrecoup de l'affaiblissement marqué de la croissance économique, qui est apparu dans les pays industrialisés du monde occidental pendant le deuxième semestre de 1966. Ce ralentissement conjoncturel a cependant pris fin vers le milieu de 1967, et, en 1968, l'évolution économique de notre pays tirera certainement avantage du redressement conjoncturel qui s'est manifesté dans les dits pays durant le second semestre de 1967.

Après l'essor spectaculaire que l'économie luxembourgeoise a connu en 1964 et qui s'est traduit par une augmentation du produit national brut de 7,2% en volume, son rythme de croissance a fléchi graduellement pendant les années 1965 et 1966, en s'établissant à prix constants aux taux de respectivement 3,5% et 0,9%. S'il est vrai qu'une légère accélération de l'expansion est intervenue à partir de 1967, il n'en reste pas moins que la croissance économique de l'année passée doit être considérée comme relativement modérée, le produit national brut ayant augmenté de quelque 2% en volume.

*

L'évolution en 1967

En 1967, le principal moteur de l'expansion économique a été constitué par la demande étrangère, dont le taux de progression en volume est passé d'une année à l'autre de 0,8% à 3%.

Evolution des exportations de l'industrie lourde

Unité : Millier t

	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations de minerais de fer	919,2	935,5	659,2	482,3	302,9
Expéditions de produits laminés	3 210,0	3 595,2	3 610,9	3 461,4	3 499,3
— Pays C.E.C.A.	2 156,1	2 390,2	2 281,4	2 288,4	2 328,9
— Pays tiers	1 053,9	1 205,0	1 329,5	1 173,0	1 170,4
Prix moyens pondérés à l'exportation des principaux produits sidérurgiques (F/t)	4 966	5 021	5 021	5 019	5 112
Exportations de scories moulues	774,8	873,5	876,7	832,5	788,9

Ainsi, les exportations de laminés se sont accrues de 1,1%, après avoir régressé de 4,1% en 1966; dans le même temps, la proportion des livraisons absorbées par le Marché commun a augmenté légèrement, en passant de 66,1% à 66,6%, notamment par suite de l'évolution favorable des expéditions vers la France et l'Italie. Toutefois, la situation a été loin d'être satisfaisante dans le domaine des prix de vente qui, sous l'effet d'une offre surabondante, ont continué

d'évoluer à des niveaux insuffisamment rémunérateurs. Si on a pu déceler une certaine tendance à la hausse au cours de la première moitié de 1967, celle-ci s'est toutefois affaiblie sensiblement à partir des mois d'été. Néanmoins, pour l'ensemble de l'année 1967, le niveau moyen des prix pondérés à l'exportation des principaux produits sidérurgiques a dépassé de 1,9% celui atteint pendant l'année 1966.

Les entreprises de création récente — qui relèvent pour la plupart du secteur chimique — ont connu, à leur tour, un rapide développement de leurs exportations en direction des pays membres de la C.E.E. Là encore, les conditions de vente se sont ressenties d'une compétition acharnée.

La demande intérieure, en revanche, a marqué en 1967 une tendance nettement régressive. En effet, une forte diminution de la formation brute de capital fixe est allée de pair avec une stagnation de la consommation des ménages et une progression moins rapide des dépenses de consommation des administrations publiques.

Globalement, les dépenses d'investissement ont fléchi en 1967 de quelque 16% en volume. Cette tendance s'est vérifiée au niveau à la fois des entreprises publiques et privées, de l'administration publique et de la construction de logements.

Ainsi, pour l'industrie sidérurgique et minière, il est fait état d'un recul des investissements de l'ordre d'un tiers, recul qui s'explique par le niveau élevé des dépenses engagées en 1966 dans le parachèvement l'usine LD-AC d'Esch-Belval ainsi que par les besoins financiers découlant de la fusion A.R.B.E.D.-H.A.D.I.R.

Après un fléchissement de l'ordre de 60% en 1966, les investissements des entreprises de création récente ont encore régressé de quelque 20% en 1967.

Etant donné qu'en 1967 l'expansion des exportations est allée de pair avec une régression des importations, la balance des transactions internationales, qui comprend les mouvements de biens, de services et de revenus de facteurs, est redevenue nettement positive. En effet, par suite surtout des importations massives de biens d'équipement pour les besoins de l'implantation d'industries nouvelles, notre balance

courante était devenue sensiblement négative en 1963 et en 1964. Cependant, après deux années caractérisées par les légers excédents, elle a été clôturée de nouveau en 1967 avec un solde positif de l'ordre de 1,6 milliards de francs.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, il convient de noter que la situation de suremploi — qui a été pendant longtemps une caractéristique permanente de notre économie — a progressivement fait place à une certaine détente, le plein emploi restant cependant garanti.

En effet, l'affaiblissement général de la conjoncture économique dans plusieurs pays membres de la C.E.E. a déterminé les employeurs à se montrer plus circonspects en matière d'embauche, de sorte que le relâchement des tensions sur le marché de l'emploi, qui s'est manifesté déjà au cours de l'année 1966 — mais surtout pendant le deuxième semestre —, s'est renforcé tout au long de l'année 1967. Cette attitude prudente de la part des employeurs a été particulièrement prononcée dans l'industrie sidérurgique qui a continué sa politique restrictive en matière de recrutement de personnel, laquelle s'insère dans le cadre général des mesures de rationalisation que cette industrie a mises en œuvre pour faire face à la dégradation persistante de sa compétitivité sur le marché mondial de l'acier.

A ces facteurs d'ordre externe, il y a lieu d'ajouter l'effet mécanique exercé sur l'offre d'emplois par l'affaiblissement conjoncturel qui est intervenu dans un certain nombre de secteurs industriels — et qui a été particulièrement important dans l'industrie de la construction — ainsi que par l'abolition, au milieu de l'année, du service militaire obligatoire qui a brusquement gonflé le nombre des jeunes en quête d'emploi.

Evolution de l'emploi salarié

	1963	1964	1965	1966	1967
Effectifs ouvriers					
Ouvriers occupés dans l'industrie au total (moyennes resp. mensuelles et trimestrielles)	46 265	47 346	49 025	48 472	46 152
dont : Ouvriers étrangers	14 252	15 250	17 546	17 784	16 378
Ouvriers occupés dans l'industrie sidérurgique (moyennes mensuelles)	21 743	22 233	22 386	22 268	21 777
Ouvriers occupés dans l'industrie minière (moyennes mensuelles)	1 863	1 763	1 652	1 504	1 380
Ouvriers occupés dans l'industrie sidérurgique et minière (moyennes mensuelles)	23 606	23 996	24 038	23 772	23 157
dont : Ouvriers étrangers	3 680	4 162	4 724	5 003	5 013
Ouvriers occupés dans les autres industries (moyennes resp. mensuelles et trimestrielles)	22 659	23 350	25 006	24 747	23 036
dont : Ouvriers étrangers	10 572	11 088	12 788	12 808	11 367
Demandes et offres d'emploi					
Demandes d'emploi non satisfaites :					
Fin avril	36	20	—	6	95
Fin octobre	44	5	25	35	280
Moyennes mensuelles	216	45	46	22	171
Offres d'emploi non satisfaites :					
Fin avril	1 168	895	753	530	440
Fin octobre	776	579	711	347	336
Moyennes mensuelles	1 037	800	686	505	351

La détente sensible qui s'est produite en 1967 sur le marché de l'emploi est mise en évidence par la forte augmentation, par rapport aux mois correspondants de l'année antérieure, du nombre des demandes d'emploi non satisfaites ainsi que par la régression continue, mais moins prononcée que l'année précédente, des offres d'emploi non satisfaites. Cette détente est d'autant plus remarquable que, dans l'ensemble, la population active salariée a diminué en 1967 de 1 200 unités environ par rapport à l'année 1966, soit de quelque 1,2%. D'ailleurs, la régression des effectifs semble avoir affecté surtout les secteurs industriels, puisque la statistique afférente — qui ne couvre toutefois qu'une partie de l'industrie et de l'artisanat — fait apparaître, par rapport à l'année 1966, un recul du nombre des ouvriers occupés de l'ordre de 4,8%, soit une diminution de 2,6% pour l'industrie sidérurgique et minière et de 6,9% pour les autres industries.

Si, au total, le plein emploi a pu être assuré en 1967 — le chômage conjoncturel ayant été pratiquement nul pour l'ensemble de l'année —, il faut toutefois noter que ce résultat n'a pu être atteint que grâce à une politique prudente en matière d'admission de travailleurs étrangers. S'il est vrai que

dans l'industrie sidérurgique et minière le nombre et la proportion des ouvriers étrangers ont encore augmenté au cours de l'année 1967, il n'en reste pas moins que, dans les autres industries, l'effectif des étrangers a fléchi en moyenne de plus de 11% par rapport à l'année 1966. Cette évolution a été probablement encore plus accentuée dans l'industrie de la construction, étant donné que cette branche d'activité occupe traditionnellement une très forte majorité de travailleurs étrangers, dont la plupart ont tendance à refluer dans leur pays d'origine au terme de leur contrat de travail.

*

Les prévisions pour 1968

Etant donné la très forte dépendance de l'économie vis-à-vis des échanges internationaux et partant l'influence exercée par les exportations sur l'expansion de notre production industrielle, les prévisions concernant la croissance économique à court terme de notre pays doivent tenir compte, dans la mesure du possible, des perspectives conjoncturelles dans les économies étrangères qui sont nos principaux clients.

Evolution du produit national brut dans les pays membres de la C.E.E.

(Taux de variation par rapport à l'année précédente en pour-cent)

	1966		1967		1968
	1)	2)	1)	2)	
R.F. d'Allemagne	+ 2,4	+ 6,1	- 0,5	+ 0,3	+ 4,0
France	+ 4,9	+ 7,7	+ 4,0	+ 7,0	+ 4,5
Italie	+ 5,8	+ 7,9	+ 5,5	+ 8,5	+ 5,5
Pays-Bas	+ 2,8	+ 8,9	+ 5,0	+ 9,5	+ 3,5
Belgique	+ 2,8	+ 7,0	+ 2,5	+ 6,5	+ 3,0
Luxembourg	+ 0,9	+ 3,9	+ 2,0	+ 4,0	+ 2,5
C.E.E. au total	+ 3,9	+ 7,2	+ 2,5	+ 5,0	+ 4,5

1) A prix constants (en volume)

2) A prix courants (en valeur)

Or, pour les pays membres de la C.E.E., qui dans leur ensemble absorbent environ 75% de nos ventes à l'étranger, on prévoit qu'en 1968 le rythme de croissance s'accélérera nettement par rapport à l'année 1967 et qu'il atteindra en volume le taux de 4,5%, contre 2,5% l'année précédente.

Les chances de réalisation de ces prévisions de croissance dépendent cependant dans une large mesure des répercussions qui résulteront tant pour les échanges extra- et intracommunautaires que pour l'activité intérieure des différents pays membres d'un certain nombre de faits nouveaux qui sont intervenus soit à la fin de l'année passée, soit au début de l'année courante :

— Dévaluation de la livre sterling et de plusieurs autres monnaies, principalement de la peseta espagnole et de la couronne danoise;

— Restrictions à caractère essentiellement monétaire décidées notamment par le Royaume-Uni pour garantir le succès des dévaluations;

— Restrictions envisagées ou prises par les Etats-Unis pour résorber le déficit de leur balance des paiements;

— Introduction du régime de la taxe sur la valeur ajoutée en République Fédérale d'Allemagne et généralisation de ce régime en France.

Aussi est-ce pour prévenir les effets défavorables que toutes ces mesures sont susceptibles d'avoir sur les possibilités de croissance des économies européennes que certains pays membres de la C.E.E., en particulier la République Fédérale d'Allemagne, la France et la Belgique, ont arrêté ou envisagé une politique concertée de relance interne, conformément aux recommandations du Conseil des communautés

européennes du 11. 7. 1967 et du 9. 3. 1968. Une telle politique s'avère d'ailleurs d'autant plus nécessaire que l'interdépendance conjoncturelle des six économies — qui s'accroît au fur et à mesure de l'augmentation du volume des échanges intracommunautaires — est déjà très avancée.

Il semble, dès lors, que pendant l'année 1968 les facteurs jouant dans le sens d'une expansion plus rapide des économies européennes pèsent plus lourd que les influences défavorables d'origine intérieure et surtout extérieure. Toutefois, le grand nombre des éléments d'incertitude qui ont été passés en revue a pour conséquence de rendre extrêmement difficile l'extrapolation pour l'année 1968 des principaux agrégats de notre comptabilité nationale. Quoi qu'il en soit, il est permis d'escompter — sur la base des données actuellement disponibles — qu'en 1968 notre économie connaîtra dans l'ensemble une expansion plus soutenue que pendant l'année précédente.

La demande intérieure et étrangère

En 1968, le développement de la demande étrangère dépendra principalement de l'évolution conjoncturelle dans les autres pays membres de la C.E.E., surtout dans les pays voisins (République Fédérale d'Allemagne, France et Belgique), vers lesquels notre économie dirige quelque 60% de ses exportations de marchandises.

Or, en République Fédérale d'Allemagne, qui achète bon an mal an plus d'un quart de nos exportations et qui constitue un marché de choix pour les produits sidérurgiques (environ 25% du total) ainsi que pour les produits des principales industries nouvelles (plus de 20% du total) on prévoit que le produit national brut s'accroîtra en 1968 de 4% en volume, après avoir fléchi de 0,5% en 1967. Par ailleurs, dans les deux autres pays cités, on s'attend pour l'année 1968 à une accélération sensible de la croissance économique. Dans ces conditions, la progression à prix constants de nos exportations (biens, services et revenus de facteurs) est évaluée provisoirement à 3,2% pour l'année 1968, contre 3% pour l'année précédente. L'expansion de nos exportations est cependant susceptible de s'améliorer davantage, si les prévisions de croissance des pays en question se vérifient globalement.

En définitive, l'évolution de nos exportations au cours de l'année 1968 résultera dans une large mesure de l'impulsion exercée sur l'activité des industries nouvelles par la demande croissante des pays européens ainsi que de la mise en service — à la fin de 1967 — d'une nouvelle entreprise — à la production est orientée exclusivement vers l'exportation. D'autre part, les exportations de produits sidérurgiques marqueront probablement une nouvelle progression, surtout à destination des autres pays membres de la C.E.C.A. En ce qui concerne les exportations vers les pays tiers, il est cependant peu probable que celles-ci atteignent en 1968 leur niveau de 1967, bien qu'il faille s'attendre à ce qu'elles soient encore relativement élevées. Dans le domaine des prix, une concurrence accrue continuera à caractériser le marché mondial. Une telle évolution aura

sans doute des répercussions sur le niveau des prix du marché de la communauté, cela d'autant plus que les possibilités de production d'acier brut de la sidérurgie communautaire sont appelées à augmenter de nouveau de 3 millions de tonnes en 1968.

Après avoir marqué une nette régression en volume et même en valeur au cours de l'année 1967, la demande intérieure accusera un changement de tendance pendant l'année 1968.

En effet, après un fléchissement en valeur de l'ordre de 14% en 1967, la formation brute de capital fixe marquera pendant l'année 1968 une nette progression qui peut être évaluée qu'à quelque 6%.

Pour la première fois depuis 1964, les investissements des entreprises privées accuseront une reprise sensible, du fait surtout des travaux d'extension qui sont en cours dans une importante entreprise du secteur chimique. Dans l'industrie sidérurgique, par contre, l'effort d'investissement n'aura pas encore tendance à s'accroître. En effet, après l'entrée en service pendant l'année 1966 de la nouvelle aciérie LD-AC d'Esch-Belval, l'attention de la sidérurgie luxembourgeoise se concentre en premier lieu sur les possibilités de rationalisation dans tous les domaines qui ont résulté de la fusion A.R.B.E.D.-H.A.D.I.R. Néanmoins, en 1968, les investissements de la sidérurgie seront probablement au moins égaux à ceux de 1967. Pour peu que l'expansion générale de l'activité économique s'accélére au cours de l'année 1968, on pourra également s'attendre à une extension progressive des projets d'équipement des autres entreprises privées, d'autant plus que les impulsions émanant de la loi du 5. 8. 1967, portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement, ne manqueront pas d'avoir des effets favorables. Par ailleurs, les mesures restrictives, décidées ou envisagées par les Etats-Unis au début de 1968, n'auront pas de répercussions directes sur les investissements industriels d'origine américaine qui sont en cours de réalisation. Dans ces conditions, l'augmentation en valeur de l'ordre de 8,5%, retenue pour la formation brute de capital fixe des entreprises privées, peut être considérée comme une hypothèse minimum.

D'autre part, les investissements des entreprises publiques (Etat et communes) progresseront à leur tour de près de 9%, en raison surtout des travaux d'équipement qui seront réalisés en 1968 par le Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre et par l'Administration des P. et T.

Par contre, sur le marché des logements, une certaine saturation a imprimé en 1966 et en 1967 un mouvement nettement rétrograde aux autorisations de bâtir. En conséquence, il ne semble pas qu'il faille s'attendre à une prochaine et sensible reprise des investissements dans le domaine de la construction de maisons d'habitation. Il est néanmoins possible que les nouvelles dispositions, qui ont été introduites par les règlements ministériels des 8. 9. 1967 et 26. 1. 1968 en matière de primes accordées dans l'intérêt de l'habitat et dans le domaine des subventions d'intérêt en vue de la construction de maisons d'habitation, exercent une légère stimulation sur la construction d'habitations, à condition évidem-

ment que les anticipations des ménages quant à l'évolution ultérieure de la conjoncture économique deviennent plus optimistes.

Enfin, en ce qui concerne les administrations publiques, la formation brute de capital fixe accusera une diminution de l'ordre de 1% par rapport à 1967. Néanmoins, sur le plan de l'administration centrale, les dépenses en capital progresseront de plus de 6%. Il en sera de même des investissements directs, dont l'accroissement se montera à environ 5%. En effet, si les investissements directs en matière de bâtiments administratifs, scolaires, etc. reculeront de près de 19%, les dépenses d'amélioration du réseau routier augmenteront cependant de près de 30%. D'ailleurs, ces dernières dépenses progresseront encore plus rapidement à partir du moment où le financement des opérations du Fonds des routes, créé par la loi du 16. 8. 1967, sera définitivement assuré.

Après la stagnation en volume de la consommation des ménages au cours de l'année 1967, il y a lieu de s'attendre pendant l'année 1968 à une nette reprise de ces dépenses.

En effet, contrairement à l'évolution enregistrée en 1967, la masse des salaires aura certainement tendance à progresser de nouveau en termes réels. Ainsi, les améliorations apportées aux conventions collectives de l'industrie sidérurgique entraîneront des majorations évaluées à respectivement 4% et 5% des traitements et salaires versés aux employés et ouvriers de cette industrie. Il n'est d'ailleurs pas impossible que cette mesure produise un effet de contagion dans les autres secteurs qui connaîtront en 1968 un regain d'activité, d'autant plus que l'accélération progressive de l'activité économique s'opposera à une nouvelle détérioration de la situation de l'emploi et qu'elle créera par voie de conséquence un climat plus propice aux majorations de salaires. Enfin, le relèvement du salaire social minimum, qui est intervenu seulement au cours du dernier trimestre de 1967, ne sortira tous ses effets que pendant l'année 1968.

D'autre part, les augmentations de salaires, qui résulteront de l'adaptation automatique à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, peuvent être évaluées dès à présent à quelque 3,5%. Cette évaluation tient évidemment compte de l'effet qui sera encore exercé en 1968 sur le niveau relatif des rémunérations salariales par les tranches indiciaires échues au 1. 8 et au 1. 11. 1967.

Par ailleurs, les mesures qui ont été prises en 1967 dans le domaine des revenus de transfert, en particulier celles concernant les allocations familiales et les allocations de naissance, influenceront encore l'évolution relative des revenus des ménages pendant l'année 1968. En ce qui concerne les autres mesures du programme gouvernemental qui se traduiront par une augmentation des revenus de transfert, à savoir la majoration des pensions et des rentes en cas d'invalidité précoce et de décès prématuré et l'ajustement des pensions et des rentes au niveau moyen des salaires de 1965, il s'avère encore prématuré d'en évaluer l'effet éventuel sur la consommation des ménages au cours de l'année 1968.

Cependant, la loi du 4. 12. 1967 concernant l'impôt sur le revenu, qui peut être assimilée aux mesures précitées quant à ses effets conjoncturels et dont les principales dispositions sont entrées en vigueur au 1. 1. 1968, aura pour effet d'augmenter de plus de 1% les revenus disponibles des ménages.

Quoi qu'il en soit, l'évolution effective de la consommation des ménages pendant l'année 1968 dépendra dans une large mesure de leur propension à épargner. Pour peu que les particuliers abandonnent l'attitude prudente qu'ils ont manifestée en 1967 en matière d'épargne et qu'ils soient disposés à augmenter leurs achats de biens de consommation durables, la consommation privée s'accroîtra probablement de l'ordre de 3,5% en volume.

En ce qui concerne les dépenses de consommation des administrations, leur progression en 1968 se ralentira encore par rapport à celle de 1967. En effet, ces dépenses n'augmenteront au total que de 3% en valeur (+1% en volume). Ainsi, en dépit de l'échéance de deux tranches indiciaires au cours du deuxième semestre de 1967, dont les effets se feront particulièrement sentir pendant l'année 1968, l'expansion en valeur des dépenses de rémunération du personnel civil et militaire ne dépassera guère 3%. Ce qui plus est, les achats courants de biens et de services marqueront même un léger recul, de l'ordre de 1,5%.

L'offre intérieure et étrangère

L'évolution favorable de la demande tant intérieure qu'étrangère permet d'escompter une nouvelle amélioration de l'offre intérieure au cours de l'année 1968.

Cette amélioration sera particulièrement sensible dans le domaine de l'industrie. Certes, d'après les prévisions officielles de la C.E.C.A., la production luxembourgeoise d'acier brut n'augmentera en 1968 que de 1,6%, contre 2,1% en 1967, en passant d'une année à l'autre de 4,48 à 4,55 millions de tonnes. Mais, en raison du maintien approximatif des possibilités de production, cette progression de la production se traduira par une meilleure utilisation des capacités de production (81,3% en 1968, au lieu de 79,8% en 1967).

D'autre part, la production industrielle de l'année 1968 sera influencée très favorablement par la mise en service — à la fin de 1967 — d'une nouvelle entreprise ainsi que par les progrès remarquables de l'activité des autres industries nouvelles à la suite de l'essor conjoncturel dans les pays membres de la C.E.E., en particulier dans la République Fédérale d'Allemagne.

S'il est vrai que, dans le secteur de la construction, l'activité générale se maintiendra encore à un niveau relativement bas, au moins pendant une partie de l'année, il n'en reste pas moins que le secteur des services accusera dans l'ensemble une progression plus ou moins proportionnelle à l'évolution esquissée de la consommation privée.

Enfin, dans la mesure où les conditions atmosphériques seront suffisamment favorables, la production agricole poursuivra son expansion.

Dans ces conditions, l'accroissement du produit national brut peut être évalué pour l'année 1968 à quelque 2,5% en volume et à environ 4,5% en valeur. La croissance globale de notre économie pourra cependant s'accélérer davantage, si les prévisions actuelles concernant l'évolution conjoncturelle dans les autres pays membres de la C.E.E. se vérifient entièrement.

L'essor général — bien que variable suivant les secteurs — de la production, de la consommation et de l'investissement, aura pour effet une augmentation des importations de l'ordre de 3,5% contrastant avec le recul sensible qui a été enregistré en 1967. Il va sans dire que cette progression des importations concernera aussi bien les biens destinés à l'investissement que les produits entrant dans la consommation finale et intermédiaire.

L'équilibre de l'offre et de la demande

Etant entendu qu'en 1968 le développement prévisible des exportations et des importations sera approximativement parallèle, la balance des transactions internationales (biens, services et revenus de facteurs) sera nettement positive pour l'ensemble de l'année. Atteignant environ 1,6 milliards de francs, le solde de la balance sera du même ordre de grandeur qu'en 1967.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, l'amélioration progressive de l'activité économique contribuera à assurer le plein emploi pendant l'année 1968 et s'opposera probablement à une nouvelle diminution de l'emploi salarié. Par contre, la faible conjoncture dans le secteur de la construction, la compression progressive des effectifs occupés dans la sidérurgie et les mines de fer ainsi que l'engagement modéré de personnel au service des administrations publiques atténueront encore les tensions sectorielles qui ont éventuellement pu subsister sur le marché du travail au sortir d'une longue période de suremploi. En outre, l'abolition du service militaire obligatoire, intervenue au milieu de l'année 1967, continuera à

faire sentir ses effets indirects sur le marché du travail au cours de l'année 1968. L'apparition généralisée d'un chômage conjoncturel semble cependant exclue, même si au début de l'année les demandes d'emploi non satisfaites doivent encore augmenter dans certains secteurs.

En ce qui concerne le mouvement des salaires qui résultera probablement de cette stabilisation du marché de l'emploi ainsi que de l'accélération globale de l'expansion économique, il est renvoyé aux considérations développées à propos de l'évolution de la consommation privée.

Dans le domaine des prix, il y a lieu d'escompter qu'au cours de l'année 1968 la progression de l'indice des prix à la consommation sera au moins aussi modérée que pendant l'année précédente.

Il est en effet peu probable que la reprise de la conjoncture économique dans les autres pays membres de la C.E.E. ainsi que l'accélération progressive du rythme de croissance de notre économie entraînent une augmentation sensible du niveau des prix, au moins au cours de la première moitié de l'année.

Toutefois, comme en 1967, l'évolution de l'indice des prix à la consommation sera encore influencée au cours des premiers mois de l'année par la démobilitation des subventions sur les prix agricoles. Ainsi, un pas supplémentaire vers la suppression intégrale des subventions sur la viande bovine a été fait au 1. 1. 1968 avec l'abolition d'une tranche de la subvention en question, en attendant que le restant de la subvention soit aboli au plus tard le 1. 4. 1968.

Dans ces conditions, une tranche indiciaire, correspondant à la moyenne semestrielle de 157,5 points, viendra probablement à échéance au cours du deuxième trimestre de 1968, et le niveau moyen de 160 points sera atteint au plus tôt à la fin de l'année, pourvu que la tendance actuelle des prix à la consommation persiste pendant la majeure partie de l'année et à condition que des augmentations anormales, importées de l'étranger, ne viennent troubler le net tassement des hausses de prix.

L'importance relative de l'industrie sidérurgique dans l'ensemble des industries

Source : STATEC (enquête annuelle de la production industrielle)

	Industrie sidérurgique			Ensemble des industries			Part de la sidérurgie dans l'ensemble des industries		
	1952-53	1958	1965	1952-53	1958	1965	1952-53	1958	1965
Valeur brute de la production ¹	12 348,9	13 794,9	18 098,6	18 727,1	22 861,1	33 911,7	65,9%	60,3%	53,4%
Valeur ajoutée brute ¹	4 557,1	5 633,7	7 426,0	7 250,6	9 264,2	14 100,2	62,9%	60,8%	52,7%
Valeur des exportations ¹	12 072,6	13 277,6	17 511,2	13 758,3	15 451,1	22 907,3	87,7%	85,9%	76,4%
Personnes occupées	19 863	23 135	24 987	42 202	48 241	53 219	47,1%	48,0%	47,0%
Traitements et salaires (y compris charges sociales) ¹	2 018,9	2 677,9	4 227,6	3 621,7	4 799,5	7 872,0	55,7%	58,8%	53,7%
Valeur des investissements (moyenne 1955-65) ¹		1 770,9			2 984,8			59,3%	

¹ En millions de francs

L'évolution du produit national brut au Grand-Duché de Luxembourg et dans les autres Etats membres de la C.E.E. de 1958 à 1968

Sources : STATEC et C.E.E.

Années	Luxembourg				C.E.E.						
	P.N.B. à prix courants ¹ (en val.)	Taux de variation du P.N.B. par rapport à l'année précédente (en %)			Indices de volume du P.N.B. ² (Base : 1958 = 100)						
		en vol. ²	en prix	en val. ³	C.E.E.	R. F. d'Allemagne ⁴	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
1958	21 810	.	.	.	100	100	100	100	100	100	100
1959	22 482	+ 3,4	- 0,3	+ 3,1	105	107	103	107	105	103	103
1960	24 689	+ 4,9	+ 4,7	+ 9,8	113	116	111	114	115	108	108
1961	25 340	+ 3,5	- 0,9	+ 2,6	120	123	115	123	119	113	112
1962	25 796	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8	126	128	124	131	123	120	114
1963	27 496	+ 1,9	+ 4,6	+ 6,6	132	132	130	138	128	125	116
1964	31 596	+ 7,2	+ 7,2	+ 14,9	139	141	137	142	140	134	125
1965	33 868	+ 3,5	+ 3,6	+ 7,2	146	148	144	148	147	139	129
1966	35 184	+ 0,9	+ 2,9	+ 3,9	152	152	151	157	151	143	130
1967	36 606	+ 2,0	+ 2,0	+ 4,0	155	151	157	166	158	146	133
1968	38 271	+ 2,5	+ 2,0	+ 4,5	162	157	164	175	163	151	136
Indices de la population totale en 1966 (Base : 1958 = 100) ⁵					109	110	110	106	111	105	108

¹ En millions de francs

² A prix constants

³ A prix courants

⁴ Indices de volume du P.N.B. calculés de manière à éliminer approximativement l'influence de la non-inclusion, avant 1960, de la Sarre et de Berlin-Ouest

⁵ Pour le Grand-Duché de Luxembourg, population respectivement calculée et recensée en fin d'année (Source : STATEC); pour les autres Etats membres de la C.E.E., population estimée au milieu de l'année (Source : Nations-Unis, Bulletin mensuel de statistique, Janvier 1968)

L'évolution à prix courants (en valeur) des ressources et des emplois de l'économie luxembourgeoise de 1958 à 1968

Source : STATEC

Unité : Million F

Années	Produit national brut	Impor-tations ^a	Total des ressource-s et emplois	Consom-mation des mé-nages	Consom-mation des ad-ministr.	Forma-tion brute de capital fixe	Varia-tion des stocks	Expor-tations ^a	Solde extér.
	1	2	1+2= 3+4+ 5+6+7	3	4	5	6	7	7-2
1958	21 810	17 288	39 098	13 136	2 797	5 227	400	17 538	+ 250
1959	22 482	17 978	40 460	13 687	2 608	5 247	450	18 468	+ 490
1960	24 689	19 600	44 289	13 874	2 521	5 458	- 150	22 586	+ 2 986
1961	25 340	21 236	46 576	14 640	2 553	6 328	300	22 755	+ 1 519
1962	25 796	21 939	47 735	15 420	2 927	7 131	300	21 957	+ 18
1963	27 496	23 753	51 249	16 641	3 484	8 826	100	22 198	- 1 555
1964	31 596	27 478	59 074	18 736	3 521	11 300	- 200	25 717	- 1 761
1965	33 868	27 808	61 676	20 141	3 637	9 811	150	27 937	+ 129
1966	35 184	28 180	63 364	21 450	4 073	9 653	0	28 188	+ 8
1967	36 606	27 369	63 975	21 922	4 248	8 300	500	29 005	+ 1 636
1968	38 271	28 328	66 599	23 188	4 375	8 803	300	29 933	+ 1 605

^a Biens, services et revenus de facteurs

Nouvelles de la Cour

(Mois de mai)

Le 10 mai 1948, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Alexandre Cimon Argyropoulo, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Grèce.

*

Le 18 mai 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Sa Béatitudo Maximos V, Patriarche d'Antioche, en présence de Son Excellence Monseigneur Augustin Farah, Evêque de Tripoli et de Son Excellence Monseigneur Nicolas Naaman, Evêque de Bosra.

Conseil de Gouvernement

(Réunions durant le mois de mai)

Au cours du mois de mai, le Conseil de Gouvernement, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a tenu plusieurs réunions de travail.

Le 10 mai, le Conseil a réexaminé diverses positions faisant l'objet du projet de loi modificatif de la réforme de la loi électorale et a procédé à un échange de vues à propos d'un avis émis par le Conseil d'Etat au sujet du Statut de ses membres. Il a mis le point final au projet de loi portant création d'un système d'épargne-logement. Le Conseil a aussi discuté certains aspects du statut financier de diverses fonctions médicales dans le secteur public et il a siégé également dans une affaire disciplinaire.

Au cours de la réunion du 17 mai, il a arrêté les modalités de la contribution de l'Etat au financement du futur hôpital municipal à Luxembourg.

Il a procédé à un échange de vues sur un projet de loi relatif à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste. Ce projet dont la réalisation a été suggérée par l'Association des Journalistes Luxembourgeois définit les conditions requises pour porter le titre de journaliste professionnel. Après une mise au point tendant à le mettre en concordance avec d'autres textes légaux le projet sera soumis au Conseil d'Etat.

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal fixant les titres des grades, les insignes et uniformes que porteront les officiers et sous-officiers de l'armée détachés à la gendarmerie, la police, l'administration des douanes et l'administration des eaux et forêts.

Il a approuvé encore un projet de loi ayant pour but d'habiliter les agents de l'administration des douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale.

Le Ministre d'Etat a présenté et commenté un projet de loi portant création d'organismes financiers dans l'intérêt de l'investissement productif. Dans le

cadre de la politique de plein-emploi et de croissance économique qui s'impose au Grand-Duché et en présence des modifications profondes intervenues dans le mode de financement des entreprises, le Gouvernement entend doter le pays de nouveaux instruments de la politique financière. Ces organismes publics ou semi-publics pourront prendre des participations dans le capital des entreprises, étendront et mettront sur une nouvelle base les crédits d'équipement et faciliteront les opérations de réescompte du système bancaire.

Le 24 mai, le Conseil a examiné les modalités de la structure et des opérations de la Société Nationale de Participations dont la création est prévue dans le cadre du projet de loi instituant de nouveaux organismes financiers, présenté au cours du dernier Conseil. Il a aussi entendu les explications du Ministre de l'Education Nationale sur l'état actuel du projet de loi concernant l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur et sur les amendements gouvernementaux y apportés et il a eu un échange de vues sur les travaux et débats parlementaires imminents.

Au cours de la réunion du 31 mai il a achevé la discussion des modalités de création et de fonctionnement d'une Société Nationale de Participations, d'un Institut National du Crédit d'Equipement et d'un Comptoir National de Réescompte et de Garantie.

Il a entendu un rapport de Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur les résultats du Conseil des Ministres de la C.E.E. concernant la politique agricole communautaire.

Il a évoqué les travaux parlementaires en cours et a finalement approuvé un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle réglementation de certaines substances destinées à l'alimentation des animaux, et abrogation des règlements grand-ducaux du 27 mai 1961 et du 12 mars 1962 ayant pour objet la réglementation de certaines substances destinées à l'alimentation des animaux.

Nouvelles diverses

Réunion à Luxembourg des Ministres des Finances des Communautés Européennes

Le 27 mai 1968, les Ministres des Finances des six pays membres de la Communauté Economique Européenne se sont réunis au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre du Trésor.

A cette 30^e réunion prirent part : M. Robert Henrion, Ministre des Finances (Belgique), M. Antoine Wehenkel, Ministre du Budget et de l'Economie Nationale (Luxembourg) et M. H. J. Witteveen, Vice-Président du Conseil, Ministre des Finances (Pays-Bas). M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances de France, était représenté par M. René Larre, Directeur du Trésor, M. Emilio Colombo, Ministre du Trésor d'Italie, était représenté par M. Gaetano Stamatii, Contrôleur général du Trésor, et M. Franz Joseph Strauss, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne, était représenté par M. Walter Grund, Secrétaire d'Etat.

La Commission des Communautés était représentée par M. Raymond Barre, Vice-Président de la Commission, et par M. Hans von der Groeben, Membre de la Commission.

Les Ministres des Finances ont abordé divers problèmes en matière de finances publiques. Ils ont pris connaissance d'un rapport du Comité de politique budgétaire sur la modulation des dépenses de l'Etat et ont entendu avec grand intérêt un exposé de M. le Secrétaire d'Etat Grund sur la récente législation allemande tendant à doter l'Etat de nouveaux instruments de politique budgétaire adaptée à la conjoncture.

Après un bref échange de vues sur l'évolution de la situation monétaire internationale, les Ministres des Finances ont invité le Comité monétaire à poursuivre, conformément à l'article 105 du Traité de Rome et dans une perspective de concertation européenne, les études relatives à l'évolution des conditions de fonctionnement du système monétaire international et à leur faire rapport.

La prochaine réunion se tiendra aux Pays-Bas sous la présidence de M. Witteveen, Ministre des Finances.

*

Réunion à Luxembourg du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

Les 10 et 11 mai 1968 a eu lieu à Luxembourg une réunion du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, au cours de laquelle fut examiné notamment le onzième rapport commun des Gouvernements sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats, auquel était joint le rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier les problèmes qui se posent dans le Bassin de l'Escaut occidental. Cette commission

avait déposé un projet de recommandation insistant sur la nécessité de consultations en vue de l'élaboration d'une politique portuaire Benelux au niveau gouvernemental et réclamant l'institutionnalisation de consultations de ce genre dans le cadre du Traité d'Union.

Le Conseil a également discuté, sur l'initiative du Gouvernement luxembourgeois, des problèmes de l'aide aux pays en voie de développement. Les deux rapporteurs MM. de Niet et Saintraint exposèrent à cette occasion l'état de la question concernant la coopération en matière d'assistance technique et l'aide au développement, respectivement du point de vue néerlandais et du point de vue belge.

M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et des Classes Moyennes, répondit au nom du Conseil des Ministres du Benelux aux nombreuses questions et observations des parlementaires de Benelux.

Rappelons qu'à l'occasion de sa réunion à Luxembourg, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux procéda à l'élection de son nouveau Président pour l'exercice 1968, fonction qui fut confiée au député luxembourgeois M. Albert Berchem (P.D.) et qui présida les travaux du Conseil Interparlementaire Consultatif à Luxembourg.

*

L'Assemblée Générale de l'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques à Luxembourg

L'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques a tenu sa 5^e assemblée générale annuelle à Luxembourg du 26 au 30 mai 1968, en présence de nombreux jeunes responsables des mouvements politiques des pays membres de l'O.T.A.N.

Parmi les personnalités qui assistèrent à la séance d'ouverture de l'assemblée générale, on remarquait entre autres les représentants du Corps diplomatique, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Vice-Président de la Chambre, Mme Madeleine Frieden-Kinnen, Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Jeunesse. Le Comité Atlantique du Luxembourg était représenté par MM. Arthur Calteux, président, Jean Wolter, vice-président, Jules Pierret, secrétaire général et Mathias Schroeder, membre.

Ce fut M. Peter Corterier, Président de la conférence et Président de l'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques, qui souhaita la bienvenue aux invités d'honneur.

Après les allocutions de M. Corterier et de M. Lucien Emringer, Président du Cercle des Jeunes Politiques du Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, assura les jeunes dirigeants politiques de la sympathie et de l'encouragement de son Gouver-

nement. Il releva le fait qu'au même moment où la jeunesse conteste les choses établies, de jeunes politiciens éclairés se réunissent à Luxembourg sous le signe de l'O.T.A.N. pour discuter de l'avenir de leurs pays et de l'alliance dont ils font partie. Le Président du Gouvernement luxembourgeois plaida ensuite en faveur de l'alliance atlantique. Il rappela dans cet ordre d'idées que le terme même avait quelque chose de magique au lendemain de la dernière guerre, alors que les pays européens pouvaient s'orienter vers de larges horizons après des années de claustration. Il ne peut donc accepter que ce terme devienne synonyme d'asservissement.

Pour M. Werner, l'alliance atlantique est à la pointe de la défense des libertés et des droits des citoyens. Mais d'un autre côté, l'orateur reconnut que le monde est caractérisé par des mutations politiques. Ce fait ne rend pas aisée l'explication aux jeunes des idées de leurs prédécesseurs.

Dans ses conclusions, M. Werner a tenu à rappeler certains faits. Il déclara notamment que la paix dans le monde et les libertés dans les pays sont maintenues grâce à l'équilibre entre les blocs. Pour le maintien de cet équilibre, le potentiel militaire de l'alliance est, à son avis, indispensable. Les mutations qui sont en voie de se produire et qui portent des points aussi importants que la détente internationale, le rapprochement des idées et des jeunes, ne joueront au profit de l'Occident qu'à condition qu'il puisse s'assurer une position forte, appuyée par la solidarité de tous ses membres. Il faut donc maintenir à tout prix le cercle atlantique. Mais il appartient d'un autre côté aux jeunes de fixer la nouvelle orientation de l'alliance vers des tâches politiques mondiales. Il faut toutefois maintenir l'alliance et sa force militaire avant d'engager le dialogue et les négociations au sujet d'un nouveau système de sécurité en Europe.

M. F. Bacchetti, Directeur du Cabinet du Secrétaire Général de l'O.T.A.N., transmet alors aux congressistes les vœux du Secrétaire Général de l'Alliance Atlantique M. Manlio Brosio.

M. Pierre Mahias, Secrétaire Général de l'Association du Traité de l'Atlantique Nord, analysa ensuite de façon serrée les grands mouvements qui secouent actuellement l'Europe.

Les réunions de travail se poursuivirent au sein des commissions sur différents thèmes dont nous tenons à relever plus particulièrement les suivants : « La Communauté Européenne et le monde Atlantique », par M. Marcel Mart, porte-parole adjoint de la Commission des Communautés Européennes, « Une politique étrangère atlantique — réalité ou illusion ? », « La détente — une politique pour l'Ouest ? », « Une zone de libre échange atlantique — une alternative au Marché Commun ? » et enfin, « Les pays en développement — une responsabilité collective pour l'Ouest ? »

La séance de clôture de la 5^e assemblée générale annuelle de l'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques eut lieu le 30 mai.

Un grand nombre de déléguées assistait à cette réunion, présidée par M. Julian Critchley (Grande-

Bretagne). Les résolutions des différentes commissions furent adoptées après un vote à main levée.

Après les élections statutaires, le nouveau comité de l'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques pour l'année 1968 se compose comme suit :

Président, M. Julian Critchley, conservateur (Angleterre); vice-présidents, MM. T. Van Sickle, républicain (U.S.A.), Gian Carlo Perone, chrétien démocratique (Italie) et M. Mellick, socialiste (France); secrétaire général, M. Lucien Emringer, libéral (Luxembourg); trésorier, M. A. Hubert, libéral (Pays-Bas).

Le 30 mai, les délégations étrangères quittèrent Luxembourg pour Bruxelles où ils eurent l'occasion de visiter le SHAPE et de s'entretenir avec M. Manlio Brosio, Secrétaire Général de l'O.T.A.N., sur les problèmes actuels de l'Alliance Atlantique.

Rappelons qu'en marge de leurs travaux, des réceptions furent offertes en l'honneur des jeunes dirigeants politiques par la Commission des Communautés Européennes à Luxembourg, le Gouvernement luxembourgeois, la municipalité de la Ville de Luxembourg et par le Comité Atlantique du Luxembourg.

*

Le session de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne à Luxembourg

Du 23 au 25 mai 1968 a eu lieu à Luxembourg la onzième session de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne.

La session, à laquelle assistaient les bourgmestres et leurs adjoints des capitales de la Communauté Européenne, à l'exception du président du conseil municipal de Paris et de ses adjoints, retenus dans la capitale française en raison des événements qui eurent lieu en France à la même époque, était placée sous la présidence de M. Paul Wilwertz, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Ville d'Amsterdam était représentée par M. Samkalden, bourgmestre, M. Hamm, échevin, M. van den Berg, secrétaire général, la Ville de Bonn par M. Daniels, Oberbürgermeister, M. von Arnim Stadtverordneter, M. Knobloch, Stadtverordneter, la Ville de Bruxelles par M. Cooremans, bourgmestre, M. Brouhon, conseiller-député, la Ville de Rome par M. Santini, maire, M. Muu, adjoint au maire, M. Fraiese, adjoint au maire, et la Ville de Luxembourg par M. Paul Wilwertz, bourgmestre, entouré des membres du collège échevinal MM. Léon Bollendorff, Georges Reuter, Georges Margue, François Zurn et René van den Bulcke.

Le thème principal de la réunion à Luxembourg portait sur la question suivante : « Les capitales des six dans leur avenir simultanément de centre historique et de centre culturel ». Un rapport de synthèse avait été élaboré et présenté à cette occasion par le secrétaire général adjoint du bureau de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne, M. Jean Tordeur.

En marge de leurs travaux, qui eurent lieu au Centre Européen du Kirchberg, des réceptions furent offertes en l'honneur des délégations étrangères par la municipalité de la Ville de Luxembourg et par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

La séance de clôture de la session plénière de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne a eu lieu le 25 mai à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des membres du Corps diplomatique, du représentant de la Commission des Communautés Européennes, M. Victor Bodson, du Président de la Chambre des Députés, M. Romain Fandel, du Président et du Vice-Président du Gouvernement, M. Pierre Werner et M. Henry Cravatte, de Mme Frieden, Secrétaire d'Etat, de l'Evêque de Luxembourg, Mgr Léon Lommel, du Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Arthur Benduhn, et du bourgmestre honoraire de la Ville de Luxembourg, M. Emile Hamilius.

A l'issue de la séance de clôture, les bourgmestres et échevins des capitales de la Communauté Européenne furent présentés à Son Altesse Royale le Grand-Duc, puis ils furent les invités à une réception offerte en leur honneur par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

La Journée Médicale Internationale Lorraine-Luxembourg

Une journée médicale internationale Lorraine-Luxembourg avait été organisée à Luxembourg en étroite collaboration avec la Société des Sciences médicales du Grand-Duché, le 12 mai 1968, sous le haut patronage du Ministère de la Santé Publique.

L'initiative de cette journée médicale internationale remonte à l'année écoulée. En effet, à la suite d'une conférence du professeur Hancquet, qui avait eu lieu à Arlon en présence de médecins français et grand-ducaux, il fut décidé de créer une Commission de Liaison Internationale destinée à l'information scientifique de la région de Longwy, du Luxembourg belge et du Grand-Duché de Luxembourg.

Le but de cette commission est de promouvoir la coopération scientifique et technique des trois régions et de susciter des relations professionnelles et amicales entre médecins des différents pays, mais d'une même région.

Les membres du comité luxembourgeois décidèrent d'élargir le cadre de cette manifestation en invitant, outre les médecins lorrains, belges et luxembourgeois, également les confrères du Land de Rhénanie-Palatinat.

La réunion eut lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg. Les différents orateurs traitèrent plus particulièrement des traumatismes crâniens et des accidents vasculaires cérébraux.

Les séances de travail furent présidées par M. le D^r Pampiglione de Londres. Après l'ouverture de la première séance par M. le D^r Raymond Schaus, président de la Société des sciences médicales du

Grand-Duché, le professeur Krauland de Berlin, le professeur Zuelch de Cologne, le D^r Bernard Weil de Paris, le professeur Wackenheim de Strasbourg, le D^r Pampiglione de Londres, le D^r Simon Thiry et le D^r Hotermans de Liège, le D^r Georges Cornelis de Louvain, ainsi que le professeur Jochheim de Cologne, exposèrent les différentes caractéristiques des traumatismes crâniens et les problèmes de réhabilitation.

La seconde séance de travail avait pour sujet les « accidents vasculaires cérébraux ». Après le discours d'ouverture de M. le D^r Raymond Schaus, des communications furent faites par le professeur L'Hermite de Paris, le D^r Pampiglione de Londres, le D^r Simon Thiry et le D^r Hotermans de Liège, le D^r Georges Cornelis de Louvain et le professeur Behrend de Hambourg.

La journée médicale internationale Lorraine-Luxembourg fut clôturée par une réception offerte par le Ministère de la Santé Publique à Mondorf-les-Bains.

*

Visite à Luxembourg des déportés politiques de Falkensee

Du 11 au 13 mai 1968, les rescapés du camp de concentration de Sachsenhausen-Falkensee se réunirent au Luxembourg à l'occasion du 23^e anniversaire de leur libération.

Ils s'appellent « Famille Falkensee » et représentent les rescapés du « Commando de Falkensee », camp extérieur du camp de concentration de Sachsenhausen près de Berlin-Spandau. D'année en année, la « Famille Falkensee », répandue sur toute la France, se rassemble dans la localité d'un ou de plusieurs des leurs pour se rappeler cette journée commémorable que fut le jour de la libération du joug nazi en mai 1945.

L'année passée à Tours, où 257 personnes, anciens déportés de Falkenberg et leurs familles s'étaient rassemblés, le Grand-Duché de Luxembourg fut désigné à l'unanimité comme point de rendez-vous du 23^e anniversaire de la libération.

C'est la Ville de Diekirch qui avait l'honneur d'accueillir les rescapés, accompagnés des membres de leurs familles.

Après avoir déposé des fleurs devant le Monument aux Morts de Diekirch, les membres de la « Famille Falkensee » furent accueillis à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de Diekirch, M. Marcel Krier, entouré des membres du Conseil municipal. Une allocution de bienvenue fut prononcée à cette occasion par le bourgmestre de Diekirch.

Le 12 mai fut consacré à une excursion dans le pays, notamment à une visite de la capitale, où des fleurs furent déposées devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame. Une réception fut offerte à cette occasion à Luxembourg par le Comité Central de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés luxembourgeois et l'Amicale de Sachsenhausen, en présence de M. Léon Bollendorff, premier échevin

de la Ville de Luxembourg, représentant le bourgmestre M. Paul Wilwertz.

Le 13 mai, les membres de la « Famille Falkensee » se rendirent à Vianden pour une visite de la Centrale hydro-électrique. Après une réception à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de Vianden, M. Victor Abens, un dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts clôtura la partie officielle de la visite à Vianden. L'après-midi était réservé à une visite du château féodal et du Musée Victor Hugo.

*

Les partis socialistes de la Communauté Européenne appuient à Luxembourg le traité de non-prolifération des armes nucléaires

Le bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne s'était réuni le 9 mai 1968 au Centre Européen de Luxembourg, sous la présidence de M. Lucien Radoux (Belgique). Il a d'abord pris connaissance d'un rapport de J.A.W. Burger (Pays-Bas) et de P. Dankert (Pays-Bas) sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Ce traité a été soumis par les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et le Royaume Uni aux représentants des dix-huit Etats qui participent à la conférence de Genève sur le désarmement. Il est actuellement soumis à la 22^e assemblée générale des Nations Unies.

A cette réunion, les six partis socialistes affiliés au bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne étaient représentés comme suit :

MM. Hans-Eberhard Dingels, Gerhard Flämig, pour l'Allemagne; J.A.W. Burger et P. Dankert pour les Pays-Bas; Jacques Piette pour la France; Enrico Palermo pour l'Italie; Fernand Dehousse, Henri Deruelles et Lucien Radoux pour la Belgique.

Le Grand-Duché était représenté par Mlle Astride Lulling, MM. Fernand Georges, Maurice Thoss et Jos. Wohlfart.

A la suite d'un échange de vues portant notamment sur les répercussions que le traité de non-prolifération des armes atomiques pourrait avoir sur la politique suivie par la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), le bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne a adopté, à l'unanimité une résolution.

Résolution

« Le bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne à Luxembourg, le 9 mai 1968 :

— vu le rapport concernant la non-prolifération de la non-dissémination des armes nucléaires qui lui a été présenté par le groupe de travail T.N.P. du bureau de liaison des partis socialistes européenne ;

— se référant à la résolution adoptée le 13 octobre 1967 à Zurich par le conseil général de l'Internationale socialiste et par laquelle l'Internationale socialiste réitère des déclarations antérieures en fa-

veur d'un désarmement général, complet et contrôlé ;

— rappelant la résolution concernant l'Euratom adoptée par le 7^e congrès des partis socialistes de la Communauté européenne (Berlin, 17 et 18 novembre 1966) et par laquelle a été exprimé :

l'avis que l'Euratom et les Etats qui en sont membres se doivent de contribuer pour leur part à l'établissement d'un système mondial de contrôle pouvant empêcher le détournement de l'énergie nucléaire de ses fins pacifiques ;

l'espoir que dans un avenir pas trop éloigné un accord pourra être conclu entre l'Euratom et l'Agence internationale de l'énergie atomique, accord qui mettra l'A.I.E.A. en mesure de reconnaître la validité du contrôle Euratom ;

— inquiet de la menace permanente que les armes nucléaires font peser sur l'humanité ;

— convaincu de la nécessité d'empêcher la prolifération et la dissémination des armes nucléaires dans le monde ;

— vu le projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires tel que les Etats-Unis d'Amérique, l'U.R.S.S. et le Royaume-Uni l'ont soumis le 14 mars 1968 aux représentants des 18 Etats qui participent à la commission du désarmement de Genève et qui est actuellement soumis à la 22^e assemblée générale des Nations unies ;

— constatant que ce projet de traité dans sa nouvelle rédaction tient compte de différents vœux exprimés par des pays européens, plus particulièrement, en ce qui concerne l'article III relatif aux mécanismes de contrôle applicables aux matières brutes et aux matières fissiles spéciales, utilisées dans toutes les activités nucléaires pacifiques ;

— estime que, dans l'intérêt de la paix dans le monde, le projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires doit être ratifié et mis en vigueur dans les délais les plus brefs, comme cela fut le cas pour le traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ;

— formule le vœu que tout soit mis en œuvre afin qu'au cours des négociations qui devront conduire à la signature de ce traité et à sa ratification, toute la clarté soit faite dans l'intérêt de la conclusion dans les délais prévus, d'un accord entre l'Euratom et l'A.I.E.A. ;

— rappelle que les négociations préliminaires à cet accord devront commencer en principe 180 jours après l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération et que cet accord devra entrer en vigueur dans les 18 mois qui suivront la date à laquelle les négociations auront été engagées ;

— rappelle qu'en vertu de l'article VI du traité de non-prolifération des armes nucléaires, tous les Etats signataires s'engagent à poursuivre les négociations en vue :

d'adopter des mesures efficaces concernant l'arrêt dans un proche avenir, de la course aux armements nucléaires.

de la signature d'un traité de désarmement général et total soumis à un contrôle international rigoureux et efficace ;

— le bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne rappelle que les Etats signataires se sont engagés à tenir cinq ans après l'entrée en vigueur du traité une conférence afin d'examiner la façon dont le traité est appliqué et de s'assurer que les objectifs définis dans le préambule et les stipulations du traité sont en voie de réalisation (article VIII, 3).

En prévision de cette conférence, il se félicite que certaines dispositions du traité ouvrent dès à présent la voie à des mesures concrètes de contrôle des armements et à des mesures partielles de désarmement nucléaire et conventionnel.

— Les socialistes exigent que soit enfin réalisé par un traité général le désarmement simultané, progressif et contrôlé, base de la paix et condition aujourd'hui de la survie du genre humain.

*

Inauguration d'une stèle du souvenir au camp de concentration de Mauthausen

Les rescapés luxembourgeois du camp de concentration de Mauthausen avaient décidé, en octobre dernier, d'ériger à la mémoire de ceux qui étaient restés en terre étrangère, un monument placé dans l'aire internationale du camp de Mauthausen en Autriche.

Un tiers des détenus luxembourgeois n'est plus revenu de ce camp d'extermination, le plus meurtrier entre tous.

La cérémonie d'inauguration du mémorial se déroula le 12 mai 1968, dans l'ancien camp de Mauthausen. Une forte délégation d'anciens concentrationnaires luxembourgeois y prit part. Des représentants de seize pays, parmi lesquels le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, Monsieur Pierre Grégoire, ancien détenu de Mauthausen, M. Soronids, Ministre de l'Intérieur d'Autriche, M. Bernhard von Kamler, consul général honoraire du Luxembourg à Vienne, le président du Comité International de Mauthausen, M. Bob Sheppard, s'étaient joints aux représentants officiels des seize pays et aux nombreux anciens détenus pour assister au service religieux et à la cérémonie d'inauguration du mémorial luxembourgeois.

A l'occasion de cette émouvante cérémonie du souvenir, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Meine Freunde,

Ich möchte jetzt den Augenblick ergreifen, halten und in seinem Halte begreifen lassen als etwas Ungewöhnliches, das soeben geschah. Ein Ereignis fand statt, das geschichtliche Zusammenstöße als geistige Verknüpfungen aufscheinen ließ. Das erlaubt mir ohne weiteres, den Vorgang als eine blitzhaft erfolgende Resurrection vorzustellen :

Namen wurden aufgerufen, wo früher bloß Nummern galten. Entwürdigte Wesen erlebten, als Tote, ihre Erhöhung vor ihrer Heimholung in die Humanität. Asche fand sich zusammen, Schemen erhoben sich, und zwischen uns und mitten unter uns und mitten in uns stehen nun und erstehen wieder Brüder und Schwestern. Die alles verwirkt hatten, als sie diese Fläche betraten, Leib und Gut und Gottes Ebenbildlichkeit, wirken plötzlich, wohl gesichtslos, aber nicht gewichtslos, andersartig in uns fort : als Erinnerung, als Eingeegebenheit, als Eingebung, als Auftrag und als Mahnstimme in der neu gefährdeten Zeit.

Ja, Gefahr droht wirklich wie zuvor. Als Schatten hinter Schemen kehren auch die Geister der Verurtheilung zurück. Werbend und beratend nehmen sie in den schwärzesten Diktaturseelen, alte Unheilsposten ein. Schon sagen sie, gegen unsere Helden hier, daß die Aussagen der Blutzeugen nur Sagen und die Anklagen der Überlebenden schlimmstenfalls Verleumdermärchen seien.

Wohl wissen sie, daß unsere Worte stimmen, sie wissen es am besten, und es verstimmt sie. So müssen sie ihre Stimme dagegen setzen, um coram publico wissen zu lassen, daß ihr Wissen nicht das Wissen Jener sein darf, die dem Volke ein Gewissen zur Achtung der begangenen Schandtaten einreden möchten. Indem sie das Gegenteil dessen behaupten, was in der Weltgeschichte sich als eine einzige Ensetzenstatenfolge zu behaupten hat, erstellen sie ihrer Gewalt, die vormals Leben mordete, eine Zwillingswut, an der nun auch die Wahrheit zu verbluten hätte. Der Zwang zur Barbarei, von dem sie niemals zu genesen wünschen, muß seine Opfer haben, erst im Leiblichen und dann im Geistigen, damit sie im Vernichtungsrausche glauben dürfen, Macht zu haben über ihre Nächsten, wenn nicht täglich sich leben zu fühlen an Geschöpfen, welche sie, so tags wie nachts, ums Leben bringen. Ihrer Nichtsnutzeinenden Völlerei gehen in manchen Politisiertavernen mitspekulierende Bierwirte so zu Mund, daß diesen die Stimulierwasser wie jenen der Foltersprit aus tausend Dunkelröhren zuzufießen scheint.

Wir aber, die wir sehen, wissen und hören, noch wo wir aus dem Gedächtnis einen Friedhof und aus der Vergangenheit ein Schreckgespensterschauhaus machen, zu dem wir sämtliche Schlüssel zu verlegen gedenken, — was unternehmen wir gegen derartige Immergegner, damit sie endlich an den Pranger kommen, der ihnen gebührt, bevor sie unsere Kinder zur Galgenhöhe erheben, die wir gestern aus tiefster Erniedrigung abzumessen hatten ? Oh, es kann nur eine Antwort geben, und ich deute sie an und ich deute sie offen aus :

Nie zu schweigen vor dem, was weder in der Wirklichkeit noch in der Wahrheit stimmt ! In der äußeren Haltung nicht Jenen zu ähneln, welche hier zum Schweigen gebracht wurden, nein, ihrer ewigen Erschlossenheit entschlossen das Wort leihend, Vox mortuorum et viventium vor allen Tötern und Lügnern zu bleiben, um vorsorgend der Freiheit, mitwirkend der Menschlichkeit, fortzeugend der Gerechtigkeit, versöhnlich dem Frieden und

warmherzig der Liebe hörbare und zu erhörende Wortführer zu sein !

Es wird nicht allzeit leicht sein, wenn auch immerdar Erleichterung schaffend. Allein wir haben damals den Beginn nicht gescheut; das verpflichtet uns jetzt, vor dem Weiterschreiten nicht zurückzuschrecken.

Mes amis,

S'il y a une internationale humainement forte, capable d'imposer à ses adhérents un but commun supérieur, c'est celle que, malgré nous, la dictature a su provoquer, alors que ses bourreaux, en nous marquant du même sceau de l'opprobre, ignoraient encore qu'un jour elle irait s'attaquer à toutes les forteresses de la tyrannie. De toutes les communautés, nées au vingtième siècle, celle qu'on dit concentrationnaire a dû agir de manière à répondre au vœu d'Alfred de Musset : „Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur". Car ceux qui, pendant des années, ont été accompagnés de la souffrance et de la mort, en se nourrissant de privations, doivent finir par se retrouver dans une entente organisée, où l'esclave d'antan, en violation permanente de la loi du talion, refusera toute occasion de se faire tyran à son tour. Il n'aura qu'un seul souci : Se rappeler !

Se rappeler les origines de la misère européenne, pour ne plus les oublier ! Se rappeler les irradiations métaphysiques de ses peines, afin de reconnaître leurs effets spirituels ! Se rappeler l'enfer du camp et faire le bien, en s'attaquant au mal ! Voyant le diable glisser sa main criminelle dans la machine humaine, se mettre du côté de Dieu et la lui écraser, s'il n'est ni assez sage ni assez habile à la retirer !

Il ne suffit donc pas d'avoir des souverains; il faut les avoir purs. L'impureté, en s'y installant, ferait du temps de la détention des années perdues et de tous les trépassés des morts inutiles. Quelle profanation des sacrifices faits pour fertiliser les champs du courage, de la liberté et de la prévoyance ! Non, le gain immatériel, obtenu par la perte des héros, s'exprimera sans cesse dans les actes, réalisant la devise des rescapés :

Contre la violence ! Pour la justice ! Et que la lumière soit faite dans la nuit des horreurs, afin de la chasser pour toujours ! »

*

Exercice militaire franco-belgo-luxembourgeois

Dans le cadre du programme des activités militaires franco-belgo-luxembourgeoises, établi en commun par la 6^e Région militaire française, l'Armée luxembourgeoise et les Forces de Défense de l'Intérieur belges, un exercice baptisé « GAUME 68 » se déroulait du 26 au 31 mai 1968 en territoire belge, dans la partie Sud de la province de Luxembourg.

Il mettrait en œuvre des PC d'exercice et un groupement de forces constitués par des unités françaises, luxembourgeoises et belges, en particulier le 26^e Régiment français d'Infanterie et des Forces du Territoire, une compagnie luxembourgeoise et du côté belge le Régiment Para-Commando, le 3^e Bataillon

des Chasseurs Ardennais, des détachements Blindés, de l'Artillerie, de l'Aviation légère et de la Force Aérienne, et des unités mobiles et territoriales et de la Gendarmerie.

Cet exercice était suivi par de nombreux officiers français, luxembourgeois et belges, parmi lesquels il faut citer le Général de Corps d'Armée Beauvallet, Gouverneur Militaire de Metz, commandant la 6^e Région, le Général de Brigade André, commandant la 61^e Division Militaire, le Colonel Mayer, commandant l'Armée luxembourgeoise et le Lieutenant Général Werbrouck, commandant les Forces de Défense de l'Intérieur.

*

Congrès mondial des journalistes

Du 29 avril au 4 mai a eu lieu à Dublin, Irlande, le neuvième congrès mondial de la Fédération Internationale des Journalistes.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois était représentée par sa présidente Mme Liliane Thorn-Petit et son trésorier Pierre Nilles. Le congrès mondial des journalistes a sévèrement condamné le muselage de la presse en Grèce, il s'est préoccupé des concentrations dans le domaine de la presse — qui peuvent mettre en péril la liberté de la presse — et il a pris des décisions pour protéger le « correspondant étranger » et améliorer son statut.

Monsieur Jim Bradley (Royaume Uni), président sortant, a été réélu à l'unanimité pour une période de deux ans, ainsi que le secrétaire-général Théo Bogaerst (Belgique).

Mme Liliane Thorn-Petit, Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois, a été élue membre du comité exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes.

*

Le D^r Carlo Putz à l'honneur

Le D^r Carlo Putz qui dirige le service médical du travail de l'ARBED, vient de se voir décerner, pour l'année 1968, par la Société de médecine et d'hygiène du travail de Strasbourg, le « Prix annuel du congrès de Strasbourg 1954 - Fondation Camille-Simonin », en récompense de ses travaux et de ses publications dans le domaine de la médecine du travail et de l'hygiène industrielle. Le diplôme afférent à cette haute distinction a été remis au titulaire du prix à Strasbourg le 30 mars 1968.

*

Le 75^e anniversaire de l'Association des Anciens Militaires du Luxembourg

Les festivités organisées pour le 75^e anniversaire de l'Association des Anciens Militaires du Grand-Duché de Luxembourg se sont déroulées le 26 mai 1968 dans la capitale.

L'Association des Anciens Militaires luxembourgeois fut fondée à Luxembourg le 14 mai 1893. En

1933, l'association publia pour la première fois son bulletin « De Letzeburger Ex-Militär ».

Les festivités commencèrent le 25 mai par un dépôt de fleurs sur les tombes des présidents défunts de l'association. Rappelons à cette occasion que l'actuel président, M. Emile Hamilius, député-maire honoraire de Luxembourg-ville, qui assume la présidence des anciens militaires depuis 1933, a fêté à la même occasion le 35^e anniversaire de sa présidence de l'Association des Anciens Militaires.

Le 26 mai, les anciens militaires déposèrent une couronne de fleurs au Monument aux Morts des membres de la Force Armée, tombés au cours de la guerre 1940-45.

Un service religieux fut célébré ensuite en l'église Saint-Michel par l'aumônier-militaire, Mgr Jules

Jost, à la mémoire des membres vivants et défunts de l'association.

A l'issue du service religieux, une réception fut offerte en l'honneur de l'Association des Anciens Militaires à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, en présence de M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

A l'occasion de son 75^e anniversaire l'Association des Anciens Militaires du Luxembourg avait envoyé un télégramme à Son Altesse Royale le Grand-Duc pour témoigner de son attachement à la dynastie.

Au cours du banquet de clôture qui réunissait les anciens militaires et de nombreuses personnalités, il fut donné lecture d'un télégramme de sympathie que Son Altesse Royale le Grand-Duc avait envoyé au Président de l'Association des Anciens Militaires du Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg

(Mois de mai)

1^{er} mai : A Beyren a lieu l'inauguration du Monument aux Morts.

2 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à la conférence faite par M. le professeur D^r Marcel Reding sur le sujet : « Charles Marx et la théologie du monde d'aujourd'hui ».

A Wiltz, les « Amis de la musique de chambre » invitent à un concert donné avec le concours de la cantatrice Maria Stader.

A Luxembourg a lieu le vol inaugural de la Luxair à destination d'Athènes.

A Luxembourg a lieu le X^e congrès de l'Union Européenne des Carreleurs.

3 mai : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur invitation de la Société Teilhard de Chardin, M. Jean Hiernaux, professeur d'anthropologie à l'Université Libre de Bruxelles, parle sur le sujet : « La biologie humaine face aux préjugés raciaux ».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition sur l'art tchécoslovaque contemporain.

A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une soirée « Jazz und Lyrik », organisée par le Centre grand-ducal d'art dramatique et les Jeunesses musicales.

4 mai : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Städtische Bühnen Köln » présentent la pièce « Fräulein Julie », d'August Strindberg.

A Luxembourg, S.A.R. le Prince Charles remet les diplômes de la Protection Civile aux scouts

de la troupe fédérale et notamment à S.A.R. le Prince Henri.

A Esch-sur-Alzette a lieu l'ouverture de l'exposition de jouets pour enfants handicapés, organisée par l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un gala de music-hall avec le concours de Sacha Distel.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition d'art photographique de Lé Sibenaler et Rolf Frei.

A la Galerie Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste polonais Wostan.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Dédée Mart.

Au Luxembourg, sur invitation des Amis d'Israël, le jeune virtuose Boas Sharon donne un récital de piano.

Au Lycée Classique à Diekirch ont lieu des « Journées Européennes » avec la participation d'étudiants français, belges, allemands et néerlandais.

A Walferdange débutent les journées d'études de la Fédération des Unions d'Apiculteurs du Luxembourg.

5 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Piccolo Teatro de Milano » présente la pièce « Arlecchino, Servitore di due Padroni » de Carlo Goldini.

A Mondorf-les-Bains a lieu la « Journée Médicale 1968 », organisée par la Société des Sciences Médicales.

- A Luxembourg débutent les journées d'études de la J.O.C. internationale.
- 7 mai : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu l'ouverture de l'exposition « Les armes à feu », rétrospective organisée par les « Amis de l'Histoire et du Musée ».
- A Esch-sur-Alzette, les élèves du Lycée de Garçons présentent la pièce « Piège pour un homme seul » de Robert Thomas.
- 8 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Wiener Burgtheater » présente la comédie « Einen Jux will er sich machen » de Johann Nestroy, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Compagnie Sacha Pitoeff » présente la pièce « Les bas-fonds » de Maxime Gorki.
- A Luxembourg, l'Association des anciens combattants luxembourgeois de la guerre 1939-45 célèbre l'anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale.
- 10 mai : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite à une conférence faite par Mme Adrienne Weill sur le sujet : « La vie et l'œuvre de Marie Curie ».
- A Colmar-Berg, Goodyear S. A. invite au dévoilement d'une plaque commémorative inaugurant la construction de la nouvelle usine textile « Luxembourg Industries S. A. »
- A Luxembourg a lieu une session du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.
- 11 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg, placée sous la direction de Jean-Pierre Kemmer, interprète la « Messe en ut mineur » de W. A. Mozart, avec le concours de solistes de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette, placée sous la direction d'Arnould Tanson, donne un concert de gala.
- A Diekirch, les rescapés du « Commando de Falkensee » du camp de concentration de Sachsenhausen commémorent le 23^e anniversaire de leur libération.
- 12 mai : A Luxembourg a lieu la « Journée Médicale internationale Lorraine-Luxembourg ».
- A Differdange a lieu la bénédiction des drapeaux de l'« Amicale des Anciens de la Résistance de Differdange et des Environs » et de la « Ligue des Réfugiés et Evadés Politiques ».
- 14 mai : A l'Hôtel Cravat à Luxembourg, l'Ambassadeur de la Tchécoslovaquie donne une réception à l'occasion de la fête nationale tchécoslovaque.
- 15 mai : A Esch-sur-Alzette, l'Action Familiale et Populaire invite à une table ronde sur l'orientation scolaire.
- 16 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une représentation de ballets donnée par le « Ballett der Städtischen Bühnen Frankfurt am Main » sous la régie de Todd Bolender, avec le concours de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Wolfgang Balzer.
- A Esch-sur-Alzette, les Amis du Théâtre invitent à la projection de trois films : « Le Musée Grimaldi : Picasso à Antibes » réalisé par Jacques Bertier, « La Sologne » réalisé par Gabriel Albicocco, et « Pour un Maillot Jaune » réalisé par Claude Lelouch.
- Au Centre Européen à Luxembourg, l'ADUSEC organise une journée d'information européenne sous le thème : « Problèmes de l'intégration économique ».
- 17 mai : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le « Madrigal de Luxembourg » présente des chants et des poèmes français du XII^e au XVI^e siècle sous le thème « Amours d'antan », avec le concours des comédiens Anne-Marie Pérégo, A. Cabanis et J. Josselin.
- Visite à Luxembourg de Sa Béatissime Maximos V. patriarche d'Antioche, où il participe notamment à la procession de clôture de l'Octave Notre-Dame de Luxembourg.
- A Luxembourg a lieu une réunion du comité directeur de la « United States Educational Foundation in Belgium », en présence de nombreuses personnalités.
- A la Chambre des Métiers à Luxembourg, M. le professeur André Huet, de Paris, traite le sujet : « L'évolution récente de la profession libérale ».
- A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Audrey Marcus.
- 18 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nationaltheater Mannheim » présente la pièce « Torquato Tasso » de Johann Wolfgang Goethe. A Esch-sur-Alzette a lieu la « 3^e Journée Européenne des Mineurs ».
- Séjour à Luxembourg de membres de la Fédération internationale libre des déportés et internés de la résistance de Bonn et de l'Union européenne fédéraliste d'Allemagne.
- A Diekirch débute un concours national et international de chant et de musique, organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe.
- Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Lucien Maringer.
- A Esch-sur-Alzette débute une Semaine commerciale italienne.

- 19 mai : A Luxembourg a lieu la procession de clôture de l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg.
- 20 mai : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Communauté Baha'ie invite à une conférence faite par M. le D^r Karl Schuck en langue allemande sur le thème : « Die Zukunft im Licht der geistigen und sozialen Revolution ».
- 21 mai : A Esch-sur-Alzette, sur invitation de l'Association Luxembourg-U.R.S.S., a lieu un récital avec le concours de huit solistes soviétiques.
- 23 mai : A Luxembourg-Limpertsberg a lieu l'ouverture de la 20^e Foire Internationale de Luxembourg.
 Au Centre Européen à Luxembourg débute une session de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne.
 A Strassen a lieu une cérémonie commémorative organisée par l'Amicale de Mauthausen.
- 24 mai : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. le Colonel Rémy tient une conférence sur le thème : « La libération telle que je l'ai vécue ».
 A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « Arts et Loisirs » organisée par la Division technique des P. & T.
- 25 mai : A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg, l'association « Art Musical Luxembourg » invite à un concert symphonique donné avec le concours des solistes Rita Oelsner, soprano et Jean-Pierre Kemmer, piano.
 A Luxembourg a lieu la Convention Nationale du District 113 du Lions International.
 A Pétange et à Bascharage est célébrée la « Journée Commémorative du Passeur ».
 A la Maison des Jeunes à Limpertsberg, une troupe de la Maison des Jeunes de Knutange-Nilvange présente la pièce « Interdit de rêver » de Daniel Harmant.
 A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition des artistes Fernande Klein et Jos. Welter.
- A la Galerie Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Michel Avignon.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Pierre Chariot.
- 26 mai : A Luxembourg est célébrée la Journée mondiale des moyens de communication sociale.
 A Luxembourg, l'Association des Anciens Militaires Luxembourgeois fête le 75^e anniversaire de sa fondation.
 A Belvaux, la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette donne un concert de gala.
- 27 mai : Au Centre Européen à Luxembourg a lieu la 30^e réunion des Ministres des Finances de la C.E.E.
 Au Cercle municipal à Luxembourg débute la 5^e assemblée générale de l'Association atlantique des jeunes dirigeants politiques.
- 28 mai : A Mondorf-les-Bains a lieu la « Journée des Bourgmestres ».
 Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le comédien Jean Ber donne un récital de poésie.
- 29 mai : Au Carrefour à Luxembourg, le R. P. Buliard présente un film et parle sur ses quinze ans passés auprès des esquimaux.
 A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation du Comité interconfessionnel, M. D^r Ernest Ehrlich, de Bâle, tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Möglichkeiten und Grenzen des jüdisch-christlichen Dialoges ».
- 30 mai : Au Cimetière militaire américain à Hamm est célébré le « Memorial Day ».
- 31 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Kölner Männer-Gesangverein » donne un concert de gala.
 A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à la conférence faite par M. Mario von Galli sur le thème : « Laien im öffentlichen Leben. »
 Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition d'art polonais.